

Le BULLETIN

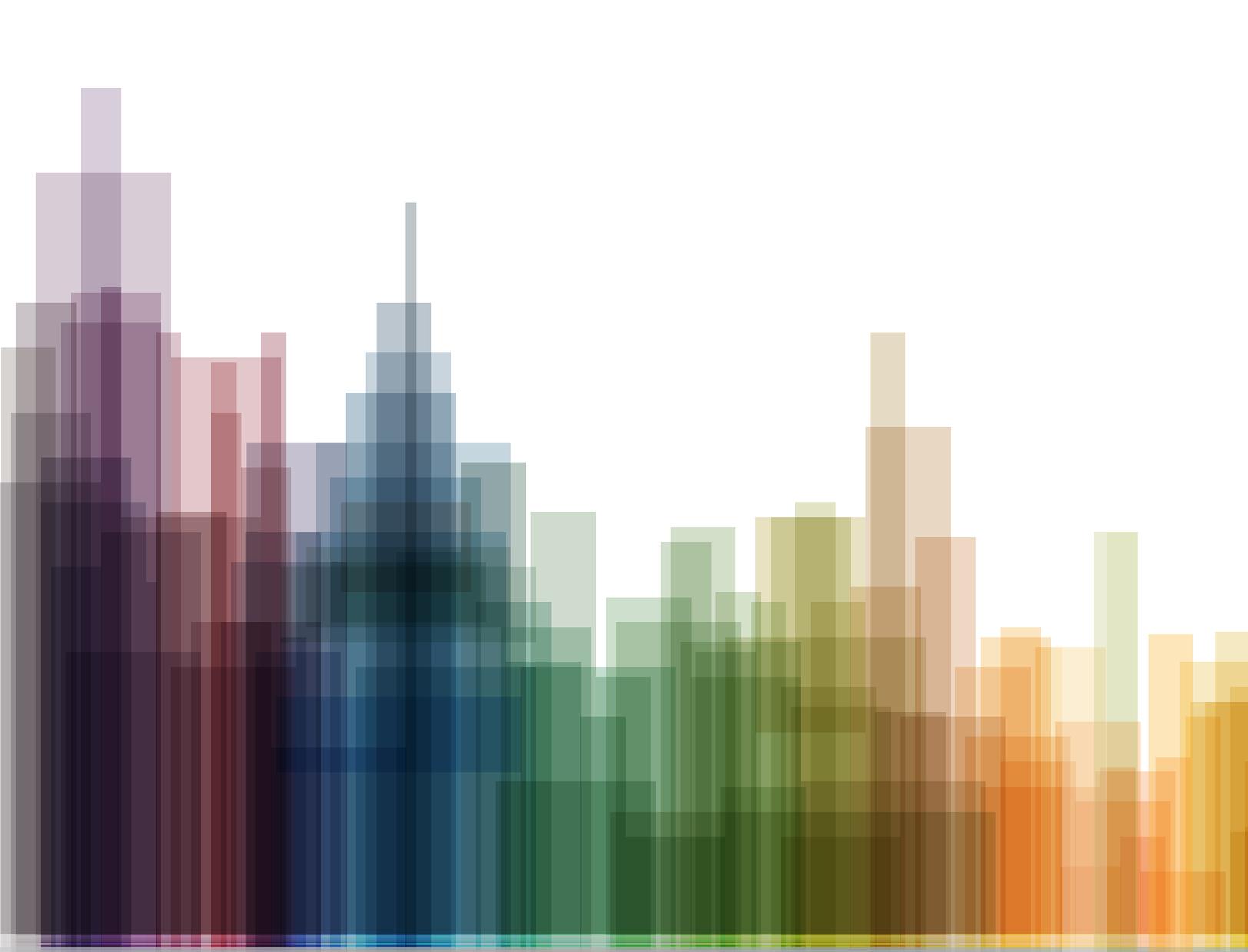
DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

Numéro mensuel 9 | Août 2019



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

GRUPE AFRIQUE II



SOMMAIRE

Avant-propos	1
La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF)	2
Comment les pays peuvent tirer profit de la ZLECAF ? Les recommandations d'une étude du FMI	7
Stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour le soutien à l'intégration et à la coopération régionales en Afrique.....	9
Résultats attendus de la stratégie régionale du Groupe de la banque mondiale en Afrique	11
Programme régional de l'IDA.....	12
Stratégie commerciale du Groupe de la Banque mondiale	14
Interview du Professeur Daniel ONA ONDO, Président de la Commission de la CEMAC	17
Le groupe des Gouverneurs africains du Groupe de la Banque mondiale et du FMI (Caucus africain)	20
Relations du Bureau avec nos pays	24
Visite de l'Administrateur en Guinée.....	24
Coopération entre la Banque mondiale et la Guinée	25
Évolutions récentes de l'économie guinéenne.....	25
Visite de l'Administrateur en Guinée équatoriale	27
Projets approuvés par le Conseil d'administration de la Banque mondiale.....	29



Jean-Claude Tchatchouang

AVANT-PROPOS

Une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) ont posé, le dimanche 7 juillet à Niamey, au Niger, la pierre angulaire de la construction de l'intégration des pays du continent. En officialisant l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ils ont donné un second souffle à l'idéal du panafricanisme des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), créée en 1963, devenue Union africaine (UA, en 2002).

Une zone de libre-échange qui améliore les relations commerciales, la circulation des personnes et des biens, les investissements et l'emploi relève d'une bonne vision stratégique. En effet, à long terme, les initiateurs de ce projet espèrent qu'il va contribuer à rompre la logique actuelle du commerce international qui fait de l'Afrique un réservoir de matières premières destinées à l'exportation, et un vaste marché de consommation de produits finis importés des autres continents. Ce legs de la colonisation doit changer pour que les pays africains soient à même de répondre positivement à la demande mensuelle de 5 millions d'emplois provenant de sa jeunesse.

Le Bulletin de ce mois saisit cette occasion pour se pencher sur l'intégration régionale en Afrique. L'atteinte du double objectif du Groupe de la Banque mondiale (GBM) visant l'élimination de l'extrême pauvreté et le partage de la prospérité, tout comme la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), implique la mise en œuvre de politiques et de stratégies visant une croissance forte et soutenue ainsi qu'une gestion efficace des programmes d'inclusion économique et financière. Pour la plupart des pays de notre groupe, limités par l'étroitesse de leurs marchés intérieurs, la réalisation efficace de ces objectifs ne peut être accélérée que par l'élargissement de leurs marchés et la mise en commun de leurs faibles moyens dans le cadre de l'intégration régionale et de la mise en œuvre de politiques communautaires qui favorisent les économies d'échelle et l'exploitation des avantages comparatifs. Cela requiert aussi une discipline d'ensemble et une solidarité qui sont toutes inhérentes aux processus d'intégration économique.

Plusieurs auteurs et théories économiques ont largement structuré le débat relatif à l'intégration économique et ses effets sur l'accélération de la croissance économique et du processus de développement. La théorie libérale des unions douanières de Jacob Viner (1950) s'attache aux effets de la suppression des frontières douanières sur le commerce, la croissance économique et le développement. Les travaux de Bela Belassa en 1961 ont mis en évidence les étapes de l'intégration économique comme suit : à l'établissement des tarifs préférentiels succèdent la zone de libre-échange, puis l'union douanière, le marché commun et enfin l'intégration économique complète.

Nos pays sont engagés depuis plusieurs décennies dans des processus d'intégration régionale plus ou moins avancés, notamment en Afrique de l'ouest et du centre. Le GBM appuie les efforts de nos pays dans cette direction. Sous mon mandat, je veillerai à ce que la coopération entre le GBM et nos institutions sous-régionales soit intensifiée. Il s'agit d'amener la Banque mondiale à soutenir davantage l'intégration régionale comme un des moyens nécessaires pour réaliser sa propre vision institutionnelle et aider les pays à accélérer leurs progrès vers les ODD à l'horizon 2030.

Le GBM soutient déjà un certain nombre d'initiatives régionales visant à favoriser la croissance économique et la création d'emplois dans nos pays, grâce aux infrastructures de connectivité, à la complémentarité des politiques et aux réformes institutionnelles. Des exemples d'engagements du GBM dans des projets régionaux comprennent le Pool énergétique de l'Afrique de l'Ouest, la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (premier projet de la SFI basé sur l'utilisation du guichet du secteur privé de l'IDA18), le Projet de développement du marché des capitaux de l'UEMOA, le programme de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest, le projet d'interconnexion électrique Cameroun-Tchad et les initiatives régionales du Sahel et des Grands Lacs. Toutes ces actions doivent être développées et

renforcées au profit de nos pays. Nous plaidons actuellement en faveur d'une initiative pour le bassin du lac Tchad et du renforcement de la capacité financière des institutions régionales.

Sur un autre plan, les appuis budgétaires ont fait la preuve de leur efficacité dans le soutien aux réformes des secteurs et à l'élimination des obstacles au développement du secteur privé. Nous discutons en ce moment avec le GBM de la nécessité de promouvoir les appuis budgétaires régionaux pour traiter des réformes et des politiques visant à éliminer les obstacles réglementaires à l'intégration.

Le présent numéro du Bulletin passe en revue la Zone de Libre-échange Continentale Africain (ZLECAf) lancée le 7 juillet 2019 à Niamey, la stratégie d'intégration régionale de la Banque mondiale en faveur de l'Afrique, la stratégie commerciale du Groupe de la Banque mondiale, le guichet régional de l'IDA, le compte rendu de la réunion du groupe africain des Gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI, tenue à Accra (Ghana) du 31 juillet au 2 août 2019, mes visites en Guinée du 25 au 30 juillet 2019 et en Guinée équatoriale du 12 au 16 août 2019. Enfin, vous y trouverez l'interview que le Président de la Commission de la CEMAC a bien voulu accorder à l'équipe du Bulletin.

LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Lors du Sommet de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu à Niamey, en juillet dernier, les chefs d'État et de gouvernement ont officiellement lancé la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il s'agit là du lancement de la première phase opérationnelle de l'accord. La création de cinq instruments opérationnels a été entérinée. Il s'agit des « règles d'origine », des « listes de concessions tarifaires dans le commerce des biens », du « mécanisme en ligne de surveillance et d'élimination des barrières non-tarifaires continentales », de « la plateforme panafricaine de paiements et de règlements numériques (Papss) » et de « l'Observatoire africain du commerce ». La ZLECAf aura également son « conseil des ministres », composé des ministres africains du Commerce, chargé d'assurer la mise en œuvre de l'accord. Il se réunira au moins deux fois par an.

L'UA a fixé la date du 1er juillet 2020 pour son entrée en vigueur effective. La ZLECAf sera une zone de libre-échange au sein de laquelle les pays membres sont censés renoncer à toute barrière commerciale. À terme, l'objectif est la création

d'un marché commun et une union douanière. Ce qui implique une politique commerciale commune vis-à-vis du reste du monde.

Signé par l'ensemble des pays africains (à l'exception de l'Érythrée), l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est, par le nombre de pays participants, le plus important accord commercial depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce. Selon les estimations de l'UA, la création de la zone de libre-échange continentale africaine permettra d'augmenter de près de 60 % le commerce intra-africain d'ici à 2022 et de renforcer la croissance des économies africaines.

Le Président Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger, a souligné, lors du 12^{ème} Sommet Extraordinaire sur la zone de libre-échange continentale, le 7 juillet 2019 à Niamey, que la ZLECAf est une forte contribution pour sortir des 84 000 kilomètres de frontières héritées de la colonisation. Toujours dans son allocution, le



Le Président Mahamadou ISSOUFOU lors de son intervention

Président a rappelé que, la ZLECAF permet d'en sortir non pas en redessinant les frontières actuelles, mais en en sortant par le haut, par l'intégration. En éliminant progressivement les droits de douane sur le commerce intra-africain, la ZLECAF offre, avec un marché de 1,2 milliards de consommateurs aujourd'hui et 2,5 milliards en 2050, des possibilités commerciales immenses, notamment pour les entreprises africaines.

En effet, le commerce intra-africain, dans sa configuration actuelle est un anachronisme doublé d'un paradoxe. D'un côté, avec 30 millions de km², le Continent détient l'une des superficies les plus étendues de la planète. Sur le plan démographique, il représente 16 % de la population mondiale. De l'autre côté, l'Afrique pèse moins de 5 % du commerce mondial avec un commerce intérieur fortement fragmenté. Il reste un grand pourvoyeur de matières premières pour les pays industrialisés et autres pays émergents. Il subit régulièrement les variations des prix de matières premières. Les exportations du continent sont également à faible valeur ajoutée.

Les dirigeants africains ont souhaité que le calendrier de libéralisation soit flexible. Certains États se sont montrés réticents à éliminer tout de suite les droits de douane sur les produits représentant 90 % de ses lignes tarifaires. Ainsi, six pays (dont le Niger, le Malawi, Djibouti et la Tunisie) ont obtenu de dédouaner seulement 85 % des produits pendant 15 ans avant de se mettre à niveau. De l'autre côté, les pays insulaires ont également demandé qu'un fonds de compensation pour la perte des revenus douaniers soit mis en place. D'aucuns ont souligné que la réussite de l'accord dépendra de sa mise en œuvre. Ainsi certains représentants ont souligné qu'il fallait un nouveau modèle de développement en Afrique. En effet,

les barrières tarifaires ne sont pas le seul problème. Il faudra développer des infrastructures, de la connectivité et aider les entreprises africaines, sans oublier de renforcer les espaces économiques régionaux.

En prélude du lancement de la ZLECAF, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies, l'UA, la BAD et la CNUCED ont lancé la neuvième édition de la publication phare « État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA IX) », qui pose la question : « Quelles sont les prochaines étapes pour la ZLECAF ? ».

Dans sa réponse, le rapport estime qu'il ne suffit pas que l'Accord portant création de la ZLECAF soit négocié, conclu et ratifié. La Zone de libre-échange continentale africaine doit aussi changer des vies, réduire la pauvreté et contribuer au développement économique. Pour ce faire, elle doit être efficacement opérationnalisée, mais aussi soutenue par des mesures complémentaires qui en feront un vecteur de développement économique.

Parmi les principales étapes à venir, la phase II des négociations sur les droits de propriété intellectuelle, l'investissement et la politique de concurrence devrait débuter à la fin de 2019. Ces domaines politiques sont au cœur du présent rapport, qui fait le point sur la situation actuelle sur l'ensemble du continent dans chacun de ces domaines et formule des recommandations concernant les dispositions de fond de l'Accord. Tourné vers l'avenir, le rapport examine également le commerce électronique et l'intégration dans une Afrique en voie de numérisation, et analyse comment l'économie numérique peut interagir avec la ZLECAF et le commerce en Afrique.



Le Président de la Commission de l'Union Africaine, Moussa FAKI lors de son intervention

En particulier, le rapport fait des recommandations sur les thématiques de : i) l'État de l'intégration régionale en Afrique ; ii) l'État d'avancement de la ZLECAf ; iii) le parti à tirer de l'Accord portant création de la ZLECAf ; iv) le protocole relatif aux droits de propriété intellectuelle ; v) le protocole sur la politique de la concurrence ; vi) le protocole sur l'investissement ; et vii) le commerce électronique dans une Afrique en voie de numérisation.

1. L'État de l'intégration régionale en Afrique

- Il reste encore beaucoup à faire pour l'intégration économique et physique du continent, notamment par le biais d'importants projets d'infrastructure, même si beaucoup a déjà été fait. Les progrès nécessiteront des ressources importantes, notamment par des partenariats public-privé et des outils de financement novateurs.
- La collaboration transfrontalière dans le commerce de l'énergie doit être renforcée. Les mécanismes à cet effet comprennent les cadres de politique énergétique régionale, les pools gaziers et électriques et l'intégration des marchés régionaux de l'énergie.
- Les pays africains doivent renforcer les instruments de promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité par le biais des communautés économiques régionales et de l'Union africaine. Ces instruments créeront un environnement propice à la poursuite de l'intégration régionale.
- La mise en œuvre de l'intégration régionale doit faire l'objet d'un suivi. L'indice africain d'intégration régional élaboré par la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD), est un outil puissant à cet effet.
- Les pays africains doivent faire face à la « crise de la mise en œuvre » sur le continent et traduire les promesses faites aux niveaux continental et régional en actes. Ces promesses comprennent la ratification et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone libre-échange continentale africaine (ZLECAf), du Marché unique africain des transports aériens, des instruments de paix et de sécurité, des engagements d'intégration monétaire et du protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes.

2. L'État d'avancement de la ZLECAf

- Il est urgent de finaliser les éléments techniques essentiels nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord. Il s'agit notamment des listes de concessions pour le commerce des marchandises, de règles d'origine et de listes d'engagements spécifiques pour le commerce des services. Doit s'ensuivre la phase II des négociations sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle
- La ratification de l'Accord portant création de la ZLECAf doit être suivie d'une mise en œuvre effective. Il convient de fonder les institutions de la ZLECAf, de mettre en place les mécanismes prévus dans les dispositions opérationnelles de l'Accord et d'incorporer les obligations liées à la ZLECAf dans les lois et règlements de chaque État participant. Les pays doivent profiter stratégiquement de la Zone pour accomplir le développement économique et la réduction de la pauvreté.
- L'efficacité des comités de la ZLECAf nécessitera un nombre considérable de décisions rapides. Pour que ce soit plus facile, certaines décisions de pure forme pourraient être déléguées au secrétariat et le pouvoir décisionnel délégué aux représentants des communautés économiques régionales en l'absence d'une représentation de l'État, ou les représentants permanents pourraient être accrédités auprès du Comité des hauts fonctionnaires du commerce, comme cela se fait à l'Organisation mondiale du commerce à Genève.
- La mise en œuvre sera plus efficace si les ministères du commerce des pays créent des comités nationaux de la ZLECAf. Les comités, composés de personnes chargées de satisfaire les intérêts et les engagements de la ZLECAf, peuvent définir l'approche de leur pays en matière de mise en œuvre. Leur structure devrait idéalement être rattachée à une stratégie nationale de la ZLECAf.
- L'approfondissement de l'intégration préconisé par les chefs d'État et de gouvernement africains exige une libéralisation progressive dans le cadre de la ZLECAf. A terme, une zone commerciale africaine unique, entièrement libéralisée, peut englober les zones de libre-échange existantes au sein des communautés économiques régionales.

- Les systèmes commerciaux unilatéraux mis en place par les partenaires commerciaux de l'Afrique peuvent renforcer les chaînes de valeur régionales africaines s'ils sont bien conçus. Les pays africains devraient donc déployer leurs capacités diplomatiques pour inciter leurs partenaires commerciaux à promouvoir le régionalisme dans la conception de leurs systèmes commerciaux, y compris leurs systèmes de préférences généralisées.

3. Tirer pleinement parti de l'Accord portant création de la ZLECAF

- L'investissement dans la ZLECAF peut être soutenu. Les mécanismes comprennent des plans nationaux d'investissement, des organismes de promotion de l'investissement, des partenariats avec d'autres pays africains pour tirer des enseignements de leur expérience et des partenariats avec la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour bénéficier d'un appui au moyen des examens de la politique d'investissement de la CNUCED et des guides en ligne CNUCED/CEA pour les investisseurs.
- Un programme de renforcement des capacités productives peut aider les pays à produire les biens demandés par le marché de la ZLECAF. Cela peut consister à utiliser la politique industrielle pour créer un environnement général favorable, des stratégies sectorielles spécifiques reposant sur une approche régionale du développement des chaînes de valeur et du Programme de développement du secteur des services de la Commission de l'Union africaine, qui fournit un plan directeur pour le développement de secteurs de services compétitifs.
- Les mesures de facilitation du commerce peuvent soutenir la concrétisation des opportunités commerciales de la ZLECAF. Les mesures comprennent un mécanisme de barrières non tarifaires de la ZLECAF bien conçu, un régime commercial continental simplifié pour les petits commerçants, et les infrastructures de normalisation informelles et des normes d'harmonisation stratégique dans les secteurs à fort potentiel pour la ZLECAF.
- L'infrastructure liée au commerce peut soutenir les opportunités découlant de la ZLECAF. Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique devrait être mis en œuvre et une gestion stratégique de la logistique peut permettre l'alignement du développement des infrastructures sur la facilitation du commerce.

- Les pays peuvent prendre des mesures pour aider à gérer la concurrence à l'importation découlant de la ZLECAF. Les pays peuvent mettre en commun leurs ressources pour mettre en place des institutions de recours commerciaux à l'échelle des communautés économiques régionales, créer des institutions de concurrence au niveau régional ou continental et veiller à ce que les ministères du commerce disposent de coordonnateurs chargés d'évaluer de manière proactive les incidences probables de la ZLECAF sur les importations, d'assurer le suivi des données douanières afin de déceler toute modification de la structure des importations et accueillir des plateformes de parties prenantes du secteur privé pour signaler les tensions sur les importations.
- Les stratégies nationales de la ZLECAF peuvent fournir une approche cohérente et stratégique pour l'utilisation de mesures complémentaires à l'Accord portant création de la ZLECAF. Elles devraient inclure l'intégration de la dimension de genre pour s'assurer que les gains découlant de la ZLECAF soutiennent l'égalité du genre.

4. Protocole relatif aux droits de propriété intellectuelle

- Un protocole viable de l'Accord portant création de la ZLECAF sur les droits de propriété intellectuelle pourrait :
 - a) Établir des principes directeurs pour l'élaboration de lois et de politiques nationales en la matière, et pour l'engagement des pays africains dans les traités internationaux correspondants ;
 - b) Garantir la non-discrimination entre États parties en matière de droits de propriété intellectuelle ;
 - c) Élaborer des normes pour sauvegarder les intérêts de l'Afrique, notamment la non-discrimination entre pays africains en matière de droits de propriété intellectuelle ;
 - d) Établir, au niveau régional, le principe d'épuisement pour prévenir la fragmentation du marché de la ZLECAF et encourager le développement de chaînes de valeur régionales ;
 - e) Déterminer des exigences minimales mais souples concernant la protection des connaissances traditionnelles, des ressources génétiques et des expressions culturelles pour les lois nationales et les négociations multilatérales sur ces questions ;

- f) Demander la ratification du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, assortie d'un engagement supplémentaire d'adhérer à tout autre accord multilatéral favorisant l'accès des personnes handicapées ;
 - g) Demander la ratification du protocole de 2005 modifiant l'Accord sur les ADPIC afin de bénéficier de la facilitation de la production et de l'exportation de produits pharmaceutiques pour un accord commercial régional dont 50 % des membres sont des pays les moins avancés ;
 - h) Imposer la protection des indications géographiques soit par un système sui generis, soit par des marques de certification et de collecte ;
 - i) Fixer des normes minimales de protection des variétés végétales, notamment en ce qui concerne la disponibilité, l'étendue de la protection des droits des obtenteurs et des exceptions, ainsi que la protection des normes de protection des variétés traditionnelles et nouvelles ;
 - j) Définir des lignes directrices sur les procédures d'application des droits de propriété intellectuelle.
- Il existe déjà des organisations régionales africaines spécialisées dans la protection de la propriété intellectuelle : l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Le protocole relatif aux droits de propriété intellectuelle, dans ses arrangements institutionnels, devrait leur accorder le statut d'observateur.
 - La phase II des négociations tripartites sur la zone de libre-échange est censée inclure les droits de propriété intellectuelle. Mais compte tenu des négociations imminentes concernant le protocole sur les droits de propriété, il serait prudent de consolider les négociations relatives à la ZLECAF et les négociations tripartites pour éviter les chevauchements et aborder les protocoles comme un engagement unique.
 - Les droits de propriété intellectuelle étant très controversés, les négociations à leur sujet devraient être ouvertes, transparentes et inclusives. Elles devraient comprendre de vastes consultations et débats publics et un renforcement itératif des capacités des principales

parties prenantes, ainsi qu'une formation pour faire en sorte que les négociateurs s'intéressent de près à la question et maîtrisent bien les options de politiques disponibles.

5. Protocole sur la politique de la concurrence

- Le protocole de l'Accord portant création de la ZLECAF sur la concurrence doit couvrir les principales questions de fond en matière de concurrence. Il s'agit notamment des ententes, du contrôle des concentrations, de l'abus de position dominante et des accords anticoncurrentiels.
- Le protocole devrait inclure la protection des consommateurs dans un chapitre spécifique.
- Trois modalités d'application du protocole sur la concurrence sont envisageables : i) une autorité supranationale de la concurrence au sein de la ZLECAF ; ii) un cadre de coopération en matière de concurrence ; iii) une approche séquentielle selon laquelle une autorité supranationale suit un réseau de concurrence.
- Une politique d'approvisionnement à l'échelle du continent peut compléter le protocole sur la concurrence. Cela garantirait la prévisibilité, la transparence et l'harmonie des politiques de passation de marchés et donnerait lieu à des passations de marchés publics faisant l'objet d'un appel d'offres, tout en préservant une marge de manœuvre pour des objectifs légitimes de politique publique.
- L'Accord portant création de la ZLECAF peut être utilisé pour fournir un cadre de règles et de lignes directrices sur la puissance d'achat. Un pouvoir d'achat excessif dans le comportement des entreprises est apparu comme une question importante qui pourrait affecter de nombreux secteurs en Afrique.
- L'évolution de l'économie numérique pose des défis en matière de concurrence. La capacité des autorités de la concurrence nécessitera des investissements afin que ces dernières soient mieux à même d'identifier les évolutions s'agissant des marchés numériques, des intervenants et des modèles économiques.

6. Protocole sur l'investissement

- Le Protocole sur l'investissement devrait comporter des innovations de nouvelle génération en matière de traités

d'investissement afin d'établir des règles prévisibles, transparentes et tournées vers l'avenir pour ouvrir la voie à une intégration économique plus poussée. Il s'agirait notamment d'obligations de fond et de dispositions relatives au règlement des différends, d'obligations des investisseurs axées sur le développement et d'engagements mutuels des pays africains en faveur d'un équilibre entre l'activité économique et le développement durable.

- Le protocole sur l'investissement peut reposer sur quatre piliers : la promotion et la facilitation des investissements, la protection des investissements, les obligations des investisseurs et les engagements des États. La promotion et la facilitation des investissements doivent toutefois rester distinctes de la protection des investissements afin de ne pas créer d'obligations supplémentaires pour les investisseurs ou d'abaisser les normes réglementaires, tandis que les obligations des investisseurs et les engagements des États constituent des éléments nouveaux destinés à exploiter l'investissement pour le développement durable.
- Un dialogue multithématique entre spécialistes et négociateurs doit être établi pour aligner le protocole sur l'investissement avec les autres protocoles de l'Accord portant création de la ZLECAf. Les négociations parallèles relatives aux protocoles de la phase II offrent une occasion unique de complémentarités et de réduction des chevauchements indésirables.
- Les décideurs peuvent utiliser le protocole sur l'investissement comme point de référence pour les

futures négociations et renégociations de traités avec les partenaires extérieurs. L'adoption d'une approche africaine commune dans les futures négociations peut assurer la cohérence et donner un meilleur levier de négociation que les négociations bilatérales.

7. Le commerce électronique dans une Afrique en voie de numérisation

- Trois options stratégiques sont possibles en ce qui concerne le commerce électronique dans la ZLECAf :
 - a) Une stratégie globale pour l'économie numérique africaine couvrant la gouvernance du commerce électronique transfrontalier et les questions connexes ;
 - b) L'intégration des perspectives du commerce électronique dans les instruments de l'Union africaine existants ; et
 - c) Un protocole sur le commerce électronique en tant qu'instrument de l'Accord portant création de la ZLECAf.
- Quelle que soit l'option retenue, les pays africains pourront soutenir le développement du commerce électronique en sollicitant une assistance technique et en investissant dans les capacités en matière de politiques numériques, ainsi que dans les évaluations de l'état de préparation électronique et les programmes de recherche des universités et des centres de recherche.

COMMENT LES PAYS PEUVENT TIRER PROFIT DE LA ZLECAF ? LES RECOMMANDATIONS D'UNE ÉTUDE DU FMI

La Zone de libre-échange continentale africaine, ou ZLECAf, est officiellement opérationnelle depuis le 7 juillet 2019. L'entrée en vigueur de la ZLECAf matérialise la création d'un bloc économique de 1,2 milliards de consommateurs et un potentiel énorme pour les échanges commerciaux, le développement industriel et la création d'emplois de qualité pour les Africains. Le succès de cet accord dépendra cependant du profit qu'il pourra générer pour chacun des pays membres. L'édition d'avril 2019 du rapport du Fonds Monétaire international (FMI) sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, propose quelques pistes

intéressantes pour permettre aux pays de tirer le meilleur parti de la ZLECAf.

La baisse des droits de douane peut doper le commerce intrarégional

Le commerce intra-africain demeure moins développé comparé aux flux des échanges au sein des entités telles que l'Association de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), cependant, l'évolution récente du flux

des échanges intrarégionaux ainsi que la nature assez diversifiée des produits échangés, montrent que le potentiel demeure énorme. En effet, le rapport indique que les échanges intrarégionaux sont passés de 5 % des importations africaines à 12 %, entre 1990 et 2017. Par ailleurs, 40 % des exportations intrarégionales portaient sur les produits manufacturés contre seulement 16 % d'exportations africaines vers le reste du monde sur la période 2007–2017. Enfin, les niveaux d'échanges entre les principales communautés régionales laissent apparaître que les possibilités d'accroître le commerce intrarégional demeurent importantes pour le secteur agricole, notamment l'industrie alimentaire et les produits sylvicoles, même si cela requiert une plus grande sophistication des produits d'exportations.

L'élimination des droits de douane sur 90 % des flux commerciaux intra-africains envisagée dans le cadre de la ZLECAf devrait servir de catalyseur et permettre de majorer d'environ 16 milliards de dollars la valeur du commerce intrarégional.

En plus des droits de douanes, les goulots d'étranglement non tarifaires devraient être éliminés.

Les analyses des services du FMI montrent que l'élimination des barrières tarifaires uniquement ne mèneront pas aux résultats escomptés. Elle devrait s'accompagner des mesures visant les barrières non tarifaires. La suppression des droits de douane telle qu'envisagée dans le cadre de la ZLECAf, permettra, par exemple, de stimuler les échanges à hauteur de 15 % à 25 % à moyen terme tandis que la réduction de moitié des barrières non tarifaires entraînerait un doublement des échanges.

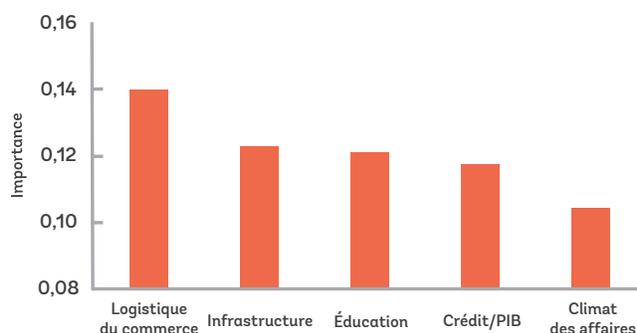
L'étude recommande donc aux décideurs d'agir également sur les barrières non tarifaires qui ont une incidence significative sur le développement du commerce intrarégional (graphique1).

Il s'agit particulièrement des mesures d'amélioration de la logistique commerciale et de l'environnement des affaires, de l'augmentation des infrastructures de qualité et du renforcement de l'accès au crédit

- Une logistique commerciale efficace. Les décideurs africains devraient accompagner les mesures douanières par des actions permettant d'améliorer la logistique commerciale, notamment, les procédures de dédouanement, la réduction des délais d'immobilisation dans les ports et les temps de transit, les services

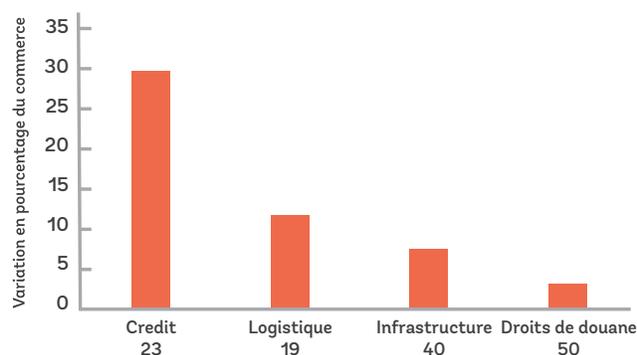
d'exploitation et de courtages. Le rapport souligne que la logistique commerciale constitue le facteur direct le plus important en termes de facilitation des échanges et montre qu'une amélioration de la qualité de la logistique de 19 % stimulerait les échanges régionaux d'environ 12 % (Graphique 2).

Graphique 1. Importance des obstacles non tarifaires



Sources : Banque mondiale, base de données de l'indice de performance logistique ; Forum économique mondial ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Potentiel d'augmentation du commerce intrarégional en Afrique



Sources : Estimations des services du FMI.

Note : Les valeurs en abscisse correspondent à la variation en pourcentage de l'indicateur nécessaire pour atteindre la moyenne mondiale.

- L'importance d'une infrastructure de qualité. Aux vues de l'insuffisance en infrastructures dans les pays africains et des coûts commerciaux significatifs qui en découlent, le FMI appelle les pays à redoubler d'efforts pour combler le déficit en infrastructure de transport (routes, voies ferrées, ports, aéroports, etc.). Les données indiquent que les flux commerciaux africains augmenteraient de 7 % si le niveau des infrastructures s'améliorait de 40 %. De plus les infrastructures de qualité amplifieraient les gains qui découlent de la suppression des barrières douanières.
- L'accès au crédit. Améliorer les circuits financiers stimulerait sensiblement les échanges intrarégionaux. Pour ce faire, le rapport propose quelques mesures pour renforcer l'infrastructure financière régionale, notamment, le développement et l'harmonisation des systèmes de paiement régionaux afin de faciliter davantage les paiements transfrontaliers, l'établissement

des accords de crédits entre les banques centrales ou encore la création d'un centre de compensation multidevises.

- Le climat des affaires et le capital humain : le rapport insiste enfin sur la nécessité de poursuivre des réformes pour créer un environnement plus favorable aux entreprises et mettre l'accent sur l'éducation et la santé pour améliorer les compétences nécessaires.
- La mise en œuvre des réformes efficaces. En plus des mesures visant la facilitation du commerce intrarégional, certains pays pourraient tirer un meilleur parti des possibilités offertes par la ZLECAf, en mettant en œuvre des réformes structurelles appropriées. La mise en œuvre des réformes efficaces permettrait de majorer d'un tiers l'impact des échanges commerciaux sur le PIB, surtout pour les pays en développement et les économies agricoles.

STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE POUR LE SOUTIEN À L'INTÉGRATION ET À LA COOPÉRATION RÉGIONALES EN AFRIQUE

Vision pour l'intégration régionale en Afrique

L'intégration régionale est restée une priorité politique et économique pour l'Afrique depuis l'aube de son indépendance, lorsque, à l'été 1963, les pays nouvellement indépendants se sont réunis pour créer l'Organisation de l'unité africaine (OUA), précurseur de l'Union africaine (UA). Le mandat de l'OUA comprenait la promotion de l'unité et de la solidarité entre les pays africains, ainsi que le renforcement de la coopération entre eux pour faciliter leur développement. Le Plan d'action de Lagos de 1980 et le Traité d'Abuja signé par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA en 1991 ont jeté les bases d'un processus d'intégration ambitieux axé sur la convergence économique, sociale et politique. Plus récemment, le programme d'intégration régionale est devenu un aspect important de la Vision 2063 de l'UA, avec l'aspiration à devenir un « continent intégré avec la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services, ainsi que la connexion des infrastructures ». La Vision 2063 de l'UA définit cinq « aspirations africaines » auxquelles l'intégration régionale est fondamentale. Ces aspirations sont : i) une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement

durable ; ii) un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique ; iii) une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et de primauté du droit ; iv) une Afrique pacifique et sûre ; et v) une Afrique avec une identité culturelle forte, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique propres.

Soutien du Groupe de la Banque mondiale à l'intégration régionale en Afrique

Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) a une expérience et une compréhension accrues de l'intégration régionale en Afrique. L'appui spécifique de la Banque mondiale à l'intégration régionale en Afrique a commencé vers 2005, lorsque le guichet régional a été lancé en tant que projet pilote dans le cadre de l'IDA13. Sur un niveau initial d'engagements de prêt d'environ 200 millions USD pour l'exercice 2005, le programme a rapidement augmenté pour atteindre environ 10 milliards USD d'engagements de prêts à l'horizon 2018. Cela représente environ 20 % du total des engagements actuels de la Banque mondiale (IDA et BIRD) en Afrique. Les engagements de la Société financière internationale (SFI) au

titre des programmes régionaux représentent environ 25 % de ses engagements totaux. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) facilite les investissements internationaux en soutenant les ventes transfrontalières d'électricité, en facilitant les importations et les exportations régionales et en soutenant les financements transfrontaliers et les transports régionaux. Par conséquent, le Groupe de la Banque mondiale dispose d'un large portefeuille d'opérations actives ainsi que de nombreux travaux d'analyse sur l'intégration régionale. Le renforcement du guichet régional dans le cadre de IDA18 et son extension anticipée dans le prochain IDA19 offrent une opportunité de définir des priorités claires pour un soutien renforcé du GBM à la promotion de l'intégration régionale en Afrique.

Priorités du Groupe de la Banque mondiale pour l'Afrique

Les priorités de la Banque mondiale pour la région Afrique visent à : i) promouvoir la stabilité macroéconomique ; ii) stimuler la compétitivité et la diversification économique ; iii) améliorer le capital humain et l'accès aux services de base ; et iv) renforcer la résilience aux chocs, notamment en ce qui concerne les impacts du changement climatique et les déplacements forcés. La SFI contribuera à ces efforts en accordant la priorité à la création de marchés afin de catalyser les investissements privés en faveur de l'intégration régionale. Son objectif est de : i) développer les chaînes de valeurs intersectorielles ; ii) mobiliser les parties prenantes internes et externes ; et iii) utiliser de nouveaux instruments et solutions de financement pour créer des marchés en Afrique.

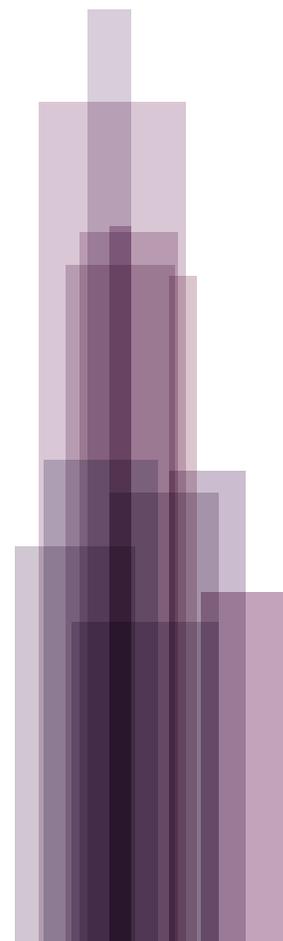
Priorités stratégiques du soutien du GBM à l'intégration régionale en Afrique

L'appui du GBM à l'intégration régionale en Afrique s'articule autour de quatre priorités stratégiques pour 2018-2023. Ces priorités ont été guidées par les priorités du GBM pour l'Afrique et les résultats des consultations avec les parties prenantes nationales et régionales. Les pays africains et les institutions régionales continueront à définir le cadre général de l'intégration régionale et à en déterminer le rythme et l'enchaînement. Le soutien du GBM s'inscrira dans ce cadre général et sera hiérarchisé en fonction des priorités stratégiques suivantes: i) générer un dynamisme économique le long des corridors économiques régionaux ; ii) développer des marchés régionaux opérationnels dans quatre secteurs

prioritaires (l'énergie, l'économie numériques et les télécommunications, le secteur financier, et la main-d'œuvre qualifiée) ; iii) élargir l'accès à des services publics de qualité et à l'esprit d'entreprise grâce à des solutions régionales complémentaires ; et iv) promouvoir des actions collectives pour faire face aux risques de contagion économique, de fragilité, d'épidémie et de changement climatique au niveau régional.

Mise en œuvre de la stratégie d'intégration régionale

La stratégie d'intégration régionale sera mise en œuvre à travers les différentes stratégies de partenariat (CPF) entre la Banque mondiale et chaque pays. Les CPF identifieront les opportunités de soutien du GBM au niveau régional pour chaque pays parallèlement aux opérations au niveau national. Cette approche reposera sur un dialogue avec les pays et sur l'utilisation de critères de priorisation des opérations dans les CPF et la stratégie régionale. Cette démarche sera soutenue par des études supplémentaires pour aider à identifier les défis et les opportunités liés à l'intégration régionale.



RÉSULTATS ATTENDUS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE EN AFRIQUE

Priorité stratégique 1 : Générer un dynamisme économique le long des corridors économiques régionaux

- Infrastructure de transport régional multimodal opérationnelle dans 15 pays
- Augmentation du commerce régional le long de six à huit corridors économiques prioritaires
- Renforcement des chaînes de valeur régionales pour quatre à six produits agricoles / connexes importants, notamment en mobilisant des financements privés
- Connaissance et coordination autour du transport aérien, des ports, des barrières non tarifaires et des chaînes de valeur agricoles

Priorité stratégique 2 : Développer des marchés régionaux opérationnels dans les secteurs prioritaires identifiés

- Développer des interconnexions régionales dans les pools énergétiques du continent (WAPP, EAPP, SAPP et CAPP) connectant 20 pays
- Développer la production régionale d'hydroélectricité et d'autres énergies renouvelables dans six à huit pays, notamment en mobilisant des financements privés
- Développer des cadres régionaux pour faciliter le commerce régional de l'électricité dans deux pools énergétiques, entraînant une augmentation de 10% du commerce de l'électricité par rapport à 2015
- Développer des solutions régionales pour améliorer l'accès à l'énergie via des solutions réseau et hors réseau dans 10 pays
- Assurer la connectivité régionale des TIC dans 10 pays et développer des cadres régionaux pour la création de marchés régionaux des télécommunications / numérique, notamment en mobilisant des financements privés
- Fournir des lignes de crédit régionales et des solutions de financement à long terme, notamment en mobilisant des financements privés, dans quatre domaines : logement, agriculture, PME et infrastructure
- Promouvoir le développement des compétences régionales et des mesures visant à faciliter la mobilité des talents sur le continent
- Connaissance et coordination autour du commerce régional de l'énergie, des marchés numériques harmonisés et du développement des marchés financiers

Priorité stratégique 3 : renforcer l'accès à des services publics de qualité et à l'esprit d'entreprise grâce à des solutions régionales complémentaires

- Atteindre la couverture universelle en matière d'identité dans six à huit pays grâce à des efforts régionaux coordonnés
- Intensifier les accords régionaux de livraison et améliorer l'accès via les nouvelles technologies en matière d'énergie et d'irrigation
- Installations ciblées pour soutenir le développement des technologies et leur adoption dans l'agriculture et la santé
- Organisation harmonisée d'enquêtes statistiques dans deux sous-régions
- Pilotage d'installations régionales pour développer l'innovation et l'esprit d'entreprise
- Soutien ciblé au renforcement des capacités des institutions régionales spécialisées

PROGRAMME RÉGIONAL DE L'IDA

L'importance du programme régional Pour l'Afrique

Le financement au titre du programme régional constitue la deuxième source de financement concessionnel de l'IDA, en termes d'importance, après les ressources concessionnelles de base. Depuis son lancement au cours de l'IDA13, l'enveloppe du programme régional de l'IDA n'a cessé d'augmenter. Elle est passée de 435 millions de dollars EU à sa création à 5 milliards de dollars EU à l'IDA18. Pour la période de l'IDA18, plus de 60 % des ressources, correspondant à près d'un milliard de dollars EU, ont été engagés pour soutenir l'Afrique subsaharienne où il existe un besoin et une demande importants de projets régionaux, tandis que seulement 400 millions de dollars EU ont été alloués à d'autres régions. Au 1er janvier 2019, environ 1,3 milliard de dollars EU avaient été engagés en faveur des projets régionaux, et il est prévu que les 3,7 milliards de dollars EU restants soient entièrement engagés d'ici la fin de l'IDA18.

D'une manière générale, le portefeuille régional de l'IDA couvre les domaines stratégiques où il est démontré que les solutions régionales peuvent accélérer la croissance et réduire la pauvreté. La majeure partie du portefeuille est concentrée dans les industries extractives et l'énergie, les transports (51 %), l'agriculture (13 %) et la mise en valeur des ressources en eau (5 %). Depuis, le programme régional s'est beaucoup élargi sous l'IDA18, pour faire face aux épidémies (telles que le VIH/SIDA, Ébola et le choléra), aux conflits transfrontaliers, à la fragilité, à la sécheresse et au climat. Pour tirer parti des investissements dans les infrastructures, un solide programme d'activités d'analyse, de conseil, de renforcement des capacités et d'investissement a été mis en œuvre pour éliminer les goulots d'étranglement dans le commerce et l'investissement, faciliter la circulation des biens et des services le long des plates-formes régionales et élargir les marchés.

Les engagements au titre du programme régional de l'IDA dans nos pays

À fin juillet 2019, la Banque mondiale a engagé environ USD 4,4 milliards au titre des opérations régionales, dans les pays de notre groupe ; ce qui représente environ 40 % du total des engagements. Les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, des transports et de l'eau représentent environ 80 %

des interventions et des programmes régionaux dans les pays de notre groupe.

En termes d'opérations figurant dans le pipeline pour l'année fiscale 2020, la Banque compte mettre en œuvre 14 projets pour un montant total d'engagement futures de USD 2,9 milliards ; dont environ USD 2 milliards de financement au titre du programme régional et USD 900 millions des ressources concessionnelles de base des pays. Les Pays de notre groupe seront bénéficiaires de huit (8) de ces 14 projets qui sont dans le pipeline.

Les innovations du Programme Régional dans le cadre de l'IDA19

Le Programme Régional de l'IDA continue de s'adapter pour répondre à la demande et aux besoins croissants de ses clients. C'est ainsi que dans le cadre des négociations en cours au titre de l'IDA 19, le montant des financements au titre du programme régional sera accru de près de 50 % pour non seulement permettre de renforcer les programmes et secteurs déjà couverts sous l'IDA18, mais surtout d'appuyer les initiatives clés tels que le Projet sur le capital humain, l'économie numérique pour l'Afrique, et l'Initiative en faveur du Sahel. L'enveloppe devrait donc passer de 5 milliards de dollars EU à 7 milliards de dollars EU au cours du cycle de l'IDA19. En plus de l'enveloppe financière, les critères d'éligibilité pouvant permettre aux FCS et aux petits pays/pays insulaires de participer aux initiatives d'intégration régionale vont être assouplis dans le cadre de l'IDA19. De même, les critères de subvention régionale introduits depuis l'IDA15 pour le renforcement des capacités des institutions régionales vont être revus afin de permettre à ces organisations régionales d'accéder aux subventions sous certaines conditions, bien que le maintien des subventions soit plafonné à 10 % de l'enveloppe régionale de l'IDA pour chaque région.

Dans l'optique d'améliorer la gestion future des programmes régionaux, il a été proposé sous l'IDA19, d'élargir le choix des instruments que le programme régional pourrait utiliser en tirant parti d'instruments diversifiés, y compris les appuis budgétaires et le Programme axés sur l'obtention de résultats (PforR). L'IDA19 propose également d'élargir son menu de soutien en offrant un financement par crédit aux organisations régionales qui ont la capacité de rembourser les crédits IDA ; et de permettre aux pays récemment sortis du régime de l'IDA

d'accéder aux ressources du programme régional de l'IDA, notamment la fenêtre des réfugiés, dans certaines conditions limitées.

L'intégration régionale est une grande priorité pour la stratégie du Bureau. Nous ne pouvons donc que nous réjouir des progrès importants réalisés dans le cadre du programme régional de l'IDA depuis sa création. Nous sommes particulièrement satisfaits du niveau d'engagement exceptionnel pour l'Afrique subsaharienne et nous attendons avec intérêt la pleine utilisation de l'allocation totale de 5 milliards de dollars EU d'ici la fin du cycle de l'IDA18. Nous notons également avec satisfaction que 458 millions de dollars EU de dons ont été alloués à des institutions régionales depuis le début de l'IDA18, les aidant ainsi à remplir des fonctions essentielles pour améliorer la mise en œuvre des projets régionaux financés par l'IDA.

Notre Bureau a joué un rôle de premier plan dans les discussions visant à faire progresser l'intégration régionale et à étendre le financement de l'IDA à des entités régionales solvables à des conditions de crédit. Ces innovations arrivent à point nommé pour l'Afrique, où le portefeuille régional connaît une croissance très importante. Nous allons continuer à plaider pour un plus grand renforcement des institutions régionales, afin qu'ils soient capables de jouer un rôle clé dans l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda pour l'intégration régionale.

Ces innovations sont particulièrement opportunes au moment où l'Afrique subsaharienne se prépare à mettre en œuvre son accord continental de libre-échange avec les dirigeants de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales. Le recours accru à un plus grand nombre d'appui budgétaire régionales soutiendra les réformes politiques, réglementaires et institutionnelles visant à réduire le déficit en matière d'infrastructures, qui continuent de constituer une contrainte majeure pour l'intégration en Afrique.

SECTEUR/GP	PORTEFEUILLE ACTIF DES PROJET RÉGIONAUX DANS NOTRE GROUPE (EDS13)			PORTEFEUILLE ACTIF DES PROJET RÉGIONAUX EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
	# PROJETS	ENGAG. (USD M)	NON-DÉCAISS. (USD M)	# PROJETS	ENGAG. (USD M)	NON-DÉCAISS. (USD M)
Agriculture	3	516,8	257,7	7	960,4	443,1
Économie Digitale	5	328,1	145,7	6	405,7	176,4
Éducation	2	136,0	91,3	5	762,0	575,3
Énergies & Extractives	4	880,1	837,5	13	3 469,8	2 771,6
Environnement	5	301,7	247,4	10	435,6	304,1
Santé, Nutrition.& Population	7	793,9	391,6	9	1 539,7	611,9
Macro, Commerce & Investissement	1	34,0	20,7	1	79,0	52,7
Finance, Compétition & Innovation	0	0,0	0,0	4	246,0	141,9
Protection Sociale	1	117,1	105,2	1	122,1	110,0
Social, Urbain, Rural	1	20,0	14,6	3	431,0	342,9
Transport	1	655,0	150,1	5	1 518,0	710,3
Eau	3	623,2	428,4	9	807,6	537,0
Pauvreté	0	0,0	0,0	2	60,5	39,1
Gouvernance	0	0,0	0,0	1	40,0	17,7
TOTAL	33	4 406,0	2 690,2	76	10 877,4	6 834,0

STRATÉGIE COMMERCIALE DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE POUR LA PÉRIODE 2011–2021 : TIRER PARTI DU COMMERCE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA CROISSANCE INCLUSIVE

Le commerce mondial a connu un boom au cours des deux dernières décennies, entraîné par d'importantes réductions des obstacles au commerce et les changements technologiques qui ont réduit les coûts des communications et des transports. La mondialisation de la production qui en résulte, avec sa « fragmentation » associée de l'offre ou de la chaîne de valeur, a réduit les prix et augmenté la variété de biens et services importés pour les entreprises et les consommateurs. Cela a également conduit à des interconnexions et à une interdépendance sans précédent entre les pays. En tant que groupe, les pays en développement constituent désormais un moteur essentiel du commerce mondial. De nombreux pays ont grandement bénéficié de l'intégration mondiale, mais les avantages sont inégalement répartis, à la fois à travers les pays et au sein de ceux-ci. Les plus dynamiques ont attiré d'importants flux d'investissements directs étrangers et sont intégrés dans les chaînes de valeurs mondiales. Mais beaucoup de pays à faible revenu ont moins réussi à utiliser le commerce comme moyen de créer des emplois, d'augmenter les revenus par habitant, et diversifier leurs économies. Et les ménages et les communautés pauvres des régions à la traîne continuent à être confrontés à des défis majeurs liés aux chocs externes, à la hausse du coût des aliments et aux opportunités offertes par un système commercial mondial plus ouvert.

Le succès commercial est aujourd'hui déterminé par des transactions internes efficaces, des coûts de transport bas et un accès à des intrants de services de qualité. Les politiques traditionnelles utilisées pour restreindre les échanges (droits de douane ; mesures non tarifaires) se sont révélés être des instruments largement inefficaces de la politique économique pour le développement. Les priorités de la politique actuelle consistent à réduire les coûts du commerce pour les entreprises, notamment par des moyens plus efficaces de facilitation du commerce et logistique ; améliorer la compétitivité commerciale en garantissant que les entreprises aient accès à des intrants clés tels que le financement (du commerce) ; et, renforcer la coopération entre les partenaires commerciaux pour intégrer les marchés permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et de renforcer la spécialisation et la diversification à se produire. Cette coopération se poursuit à l'échelle régionale et par le biais de forums multilatéraux tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Contrairement aux accords commerciaux négociés dans le passé, les accords récents cherchent à intégrer les marchés pour les services et les investissements ainsi que pour les biens. Les décideurs des pays en développement ont donc à faire face à un programme commercial de plus en plus complexe qui englobe de nombreuses réglementations « internes » politiques commerciales traditionnelles telles que les droits d'importation. L'agenda du commerce international et de l'investissement couvre une multitude de domaines relevant de la responsabilité de nombreuses parties du gouvernement. Les difficultés rencontrées pour évaluer et comprendre les incidences commerciales de ces problèmes diverses politiques et leur cohérence avec les objectifs de la politique commerciale, ainsi que l'identification des réformes visant à accroître les perspectives de croissance inclusive sont intimidantes, même pour l'Organisation des affaires économiques. Coopération et développement (OCDE) et sont beaucoup plus importants pour les pays en développement avec des ressources humaines et des capacités administratives limitées.

La stratégie du commerce du GBM comprend quatre piliers :

1. Compétitivité commerciale et diversification : La compétitivité, par la création d'emplois, est essentiel pour exploiter la croissance du secteur privé en vue d'une réduction durable de la pauvreté et, finalement, création de richesse. Les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, de tous les secteurs servant les marchés nationaux, ne peuvent pas exploiter les opportunités s'ils sont grevés de coûts indépendants de leur volonté qui les rendent non compétitifs. Augmenter le nombre et la valeur des produits fabriqués, le nombre des marchés desservis et le taux de survie des entreprises dépend de la réduction de ces coûts. Les activités du GBM dans ce domaine sont centrées sur le cadre incitatif à l'échelle de l'économie créé par les politiques et les la réglementation, y compris la politique commerciale (restrictions à l'importation et investissements directs étrangers); échanger les services en tant que nouveaux moyens d'accéder aux meilleures pratiques internationales et de développer les exportations ; et, la conception et la mise en œuvre d'actions spécifiques visant à remédier aux défaillances

du marché et de l'information. L'accent est mis sur la création d'environnements politiques favorables propices à l'émergence de entreprises prospères dans la production de biens et de services pour les marchés d'exportation et intérieurs.

2. Facilitation des échanges, logistique des transports et financement du commerce :

L'objectif de ce pilier est de réduire les coûts associés au transport de marchandises le long des chaînes d'approvisionnement internationales, qu'il s'agisse de mesurées en termes de temps, d'argent ou de fiabilité. La facilitation des échanges réduit également les coûts d'importation et a donc un impact direct sur les prix payés par les pauvres pour les biens qu'ils consomment. Ces coûts sont également en partie déterminés par l'accès et le prix du financement du commerce et du crédit à l'exportation associé produits d'assurance, facteur qui est devenu plus important pour les exportateurs des pays en développement, notamment les petites et moyennes entreprises, à la suite de la récente crise et de la hausse des coûts de financement qui devraient prévaloir à moyen terme. Les priorités sont d'améliorer la performance des corridors de commerce utilisés par les pays ; les cadres de facilitation du commerce régional ; améliorer les marchés des services logistiques ; accroître l'efficacité de la gestion de la frontière ; faciliter la circulation transfrontalière des fournisseurs de services ; et améliorer l'accès au financement du commerce et produits d'assurance et de garantie pour les PME.

3. Soutien à l'accès aux marchés et à la coopération commerciale internationale :

La capacité d'un pays à pour faire progresser ses objectifs de développement dépend en partie des conditions d'accès au marché qui confronter ses exportations et sur les politiques touchant les importations de biens et de services. Les politiques commerciales pays développés, en particulier, peuvent avoir des effets particulièrement négatifs sur les pays en développement -Les exemples les plus connus sont les politiques de soutien à l'agriculture dans un certain nombre de pays à revenu élevé. Un plaidoyer pour éliminer ces distorsions et rendre les règles et les institutions du commerce international et mieux répondre aux besoins des pays en développement, peut avoir un impact direct sur les pauvres. Là trois priorités dans ce domaine : i) la poursuite de l'analyse des impacts des politiques mises en œuvre par les principaux pays, des règles du commerce international et des actions qui pourraient être bénéfiques au développement économique ; ii) aider les gouvernements à éliminer les obstacles tarifaires et non tarifaires à l'intégration du marché régional ; et iii) soutenir la coopération internationale dans le domaine du commerce.

4. Gérer les chocs et promouvoir une plus grande inclusion :

Tirer parti de la mondialisation plus inclusif et bénéfique pour les ménages pauvres tout en répondant aux besoins des chômeurs pendant les périodes de transition est essentiel à la réduction de la pauvreté. C'est un pilier transversal, dans le sens où il est étroitement lié aux autres priorités de la stratégie commerciale, dans le but de traiter l'impact des chocs liés au commerce et permettre une plus grande participation des ménages pauvres à la avantages du commerce. Le commerce informel, en particulier, joue souvent un rôle important dans de nombreux pays en développement pays, en particulier en reliant les producteurs d'aliments de base aux marchés régionaux. La magnitude de ce commerce est très sensible aux conditions rencontrées par les commerçants. Soutenir les commerçants informels dans la croissance de leurs entreprises par la réduction des coûts commerciaux, y compris l'amélioration des conditions auxquelles ils sont confrontés aux frontières, et leur permettre de passer à des modes d'échange plus formels est crucial si le potentiel du commerce transfrontalier doit profiter aux pauvres. Les processus d'ajustement associés à l'ouverture commerciale contribuer à des inégalités différenciées en termes de compétences et de genre en termes d'opportunités et de résultats sur le marché du travail. De même, les avantages du commerce sont souvent concentrés dans les plus grandes régions métropolitaines, exacerbant les inégalités interrégionales. Promouvoir le commerce intérieur ainsi que les exportations, donc aussi en aidant à relier les régions en retard et plus éloignées aux régions à forte croissance au sein et entre pays. Les principales priorités dans ce domaine comprennent : i) l'aide aux plus démunis à la gestion des chocs commerciaux ; ii) faire du commerce un élément plus important de la solution au problème mondial de volatilité des prix des aliments ; iii) faire plus pour lutter contre la dimension genre des activités d'appui au commerce ; et iv) étendre les avantages du commerce aux régions en retard dans les pays en veillant à ce que les populations pauvres de ces régions puissent mieux se connecter aux endroits où l'agglomération se produit.

En termes d'instruments, la Banque utilise aussi bien les appuis budgétaires que les projets d'investissement.

L'appui budgétaire pour le commerce et la compétitivité à Maurice

Le quatrième appui budgétaire pour le commerce et la compétitivité à Maurice d'un montant de 50 millions de dollars, approuvé en novembre 2009 par le Conseil d'administration de la banque mondiale, a soutenu des réformes qui répondent aux deux défis majeurs auxquels Maurice est confronté: le « triple choc » des préférences commerciales, l'érosion du sucre et de l'habillement et les prix élevés du pétrole, ainsi que la transition du sucre et des exportateurs de vêtements vers une économie de services innovante, fondée sur le savoir et les compétences. La réforme du gouvernement programme se concentre sur la consolidation de la performance fiscale, l'amélioration de la compétitivité commerciale, l'amélioration du climat d'investissement et l'élargissement du cercle des chances par la participation, l'inclusion sociale et la durabilité. En parallèle, l'équipe de pays a produit un rapport (« Améliorer et maintenir la compétitivité de Maurice : Notes d'orientation sur le commerce et le travail »), soulignant les principales contraintes auxquelles sont confrontés les exportateurs dans le pays.

Le Projet de facilitation du transport et du transit en Afrique centrale

Montant global du projet (régional)

USD 680 millions

IDA Cameroun

USD 276 millions

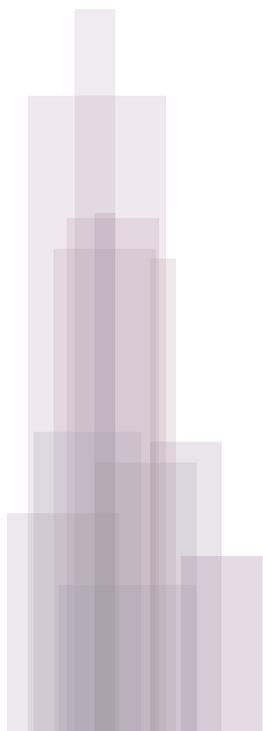
Le Projet de Facilitation du Transport et du Transit en zone Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) fait partie du programme régional conçu pour améliorer les échanges commerciaux et incorporer le Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine (RCA) aux marchés locaux et internationaux grâce à la réduction des engorgements de trafic le long de deux corridors-clés : Douala – N'Djamena et Douala – Bangui.

Son objectif régional est de faciliter le commerce régional entre les États membres de la CEMAC et d'améliorer l'accès par le Tchad, le Cameroun et la RCA aux marchés mondiaux, par :

- L'amélioration de la mise en place de l'Union douanière de la CEMAC et des douanes de chaque pays
- La réduction des obstacles physiques, notamment les barrages routiers illégaux et les paiements illégaux à toutes les étapes du transit, et autres le long du corridor Douala-N'Djaména et du corridor Douala-Bangui.

Au Cameroun le projet contribue au revêtement du tronçon Ngaoundéré-Garoua-Boulai, à la remise en état de la voie ferrée entre Yaoundé et Belabo, la facilitation des interfaces TI du port et l'amélioration de la sécurité au Port de Douala, les interfaces intermodales à Douala et N'Gaoundéré et la réforme des douanes et le soutien institutionnel aux Ministères des Transports et des Travaux publics.

À travers la mise en œuvre de ce projet, les résultats suivants ont été obtenus : une réduction des coûts ainsi du temps de transport pour les usagers ; une prédictibilité accrue ; et une amélioration de la mise en œuvre de l'Union douanière et un renforcement des capacités des douanes de chaque pays.



INTERVIEW DU PROFESSEUR DANIEL ONA ONDO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEMAC

Le Bulletin du Bureau de l'Administrateur (BBA) : Professeur, quelle est votre appréciation des récents progrès sur l'accord portant création de la ZLECAf et l'opportunité que cela représente pour accélérer l'intégration des échanges intra-régionaux et sous-régionaux ?

Professeur Daniel ONA ONDO (DOO) : Aujourd'hui, plus que jamais, le Continent africain est décidé à prendre son destin en main, avec la ferme détermination d'être l'acteur principal de son développement. A cet effet, la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine constitue l'un des piliers majeurs de cet engagement.



Professeur Daniel ONA ONDO

Sur d'autres continents de tels projets existent depuis plus longtemps ou sont également en cours d'émergence. Ils ont permis de constater l'essor d'une croissance économique basée sur la libéralisation du commerce pour les entrepreneurs, les industriels, les investisseurs, les innovateurs et les fournisseurs de services, l'afflux des investissements africains et étrangers, le développement de nouvelles compétences ainsi que la diffusion et l'accès aux nouvelles technologies. Tout ceci est de nature à créer des emplois pour les millions de jeunes sur le continent dont le manque d'avenir a été l'une des causes des drames d'immigration auxquels nous assistons aujourd'hui. En somme, la ZLECAf a vocation à accélérer la transformation des économies africaines et à rendre le continent prospère, stable et pacifique. Mais pour atteindre ces objectifs, il faudra rassurer les populations, les opérateurs économiques qui s'inquiètent des effets négatifs selon eux que pourrait avoir la ZLECAf. De même, des efforts doivent se poursuivre en matière d'amélioration de l'environnement des affaires, de développement des infrastructures, et de développement d'industries compétitives, notamment. Il convient également d'éteindre tous les foyers de tensions actuels en Afrique et lutter plus efficacement contre le terrorisme dans le bassin du Lac Tchad et en Afrique de l'Ouest.

Dans la zone CEMAC en l'occurrence, nous pensons que les fruits de notre stratégie de diversification basée sur le développement des chaînes de valeur et de renforcement des cadres macroéconomiques permettront à nos pays de faire face aux défis inhérents à la ZLECAf. C'est dire que les pays de la CEMAC devront investir dans de vigoureuses politiques d'industrialisation, de diversification et de développement de chaînes de valeurs pour que les entreprises de la sous-région puissent tirer profit de la ZLECAf.

BBA : Dès votre nomination au Poste de Président de la Commission de la CEMAC en novembre 2017, vous avez trouvé plusieurs dossiers importants, notamment le Programme Économique Régional (PER), dont la deuxième phase (2016-2020) vise à accélérer la diversification économique de la sous-région, la libre circulation des citoyens de la Communauté, le rapprochement entre les Bourses de Douala et de Libreville, etc. À cet effet, pourriez-vous brièvement nous dire comment se porte la CEMAC en matière d'intégration régionale en général ? et quel est l'état d'avancement de ces dossiers en particulier ?

DOO : Alors comment se porte la CEMAC en matière d'intégration régionale ?

De prime abord, il convient de rappeler que le développement de la coopération régionale vise à créer un espace porteur de projets communs, valoriser des chaînes de valeurs régionales et assurer la facilitation de la convergence des politiques économiques. La CEMAC progresse résolument et à bonne vitesse vers ces objectifs. Il en est ainsi, de la construction d'un marché commun dont le Tarif extérieur commun (TEC) est effectif depuis plus de 2 décennies. De même, après la libre circulation des biens, des capitaux et des services, celle des personnes est effective depuis la décision issue de la Conférence des Chefs d'État du 31 octobre 2017.

L'implémentation progressive du mécanisme de financement propre de la Communauté basé sur le prélèvement de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) se poursuit. Le mécanisme de surveillance multilatérale se renforce par l'adoption prochaine d'un dispositif plus contraignant et d'un dispositif d'alerte aux situations de crise économiques. Nous avons entrepris de donner corps au Programme Économique et Régional par la réalisation de nombreuses études de faisabilité de projets dédiés au renforcement de l'intégration physique et commerciale des États membres de la CEMAC. Tout aussi important et plus porté sur des actions à court et moyens termes, la mise en œuvre du Programme des Réformes Économiques et Financières (PREF-CEMAC) a permis à l'économie de la sous-région de sortir en fin 2018 de la récession dans laquelle elle était plongée depuis 2014.

Je souligne, pour m'en féliciter, que ces résultats ont été possibles grâce à l'implication et l'engagement des plus Hautes Autorités de la Communauté.

BBA : Quels sont à votre avis les grands défis à relever et les opportunités à saisir au niveau de l'espace CEMAC et de la Commission de la CEMAC en particulier ?

DOO : La prospérité de la région reste déterminée par notre capacité à s'engager résolument pour les réformes visant à rendre nos économies moins dépendantes des effets négatifs des chocs extérieurs. Il nous faut rendre plus diversifiées nos économies. Pour cela, l'approfondissement de l'intégration relève d'une nécessité absolue.

Les efforts d'ajustement et les retombées des réformes engagées depuis quelques années augurent des perspectives prometteuses, sous contraintes toutefois de nombreux défis au rang desquels, le défi sécuritaire, en particulier au Cameroun, en Centrafrique et au Tchad. Il induit un coût énorme sur les plans humain et financier et qui constitue un véritable frein aux efforts de développement économique et social. À ces défis, s'ajoutent d'autres problématiques liées, notamment, à l'employabilité des jeunes, à la migration, au dérèglement climatique, et aux perspectives économiques mondiales dans un contexte marqué par la résurgence des protections tarifaires douanières entre les deux économies majeures qui tirent la demande des exportations des matières premières de la zone CEMAC.

En ce qui concerne le financement des infrastructures, il faudra être plus innovant pour rechercher des ressources longues sur les marchés internationaux et régionaux. Sous cet aspect, les mesures prises par les plus Hautes Autorités de la CEMAC, en vue de fusionner les deux marchés boursiers ouvrent des perspectives plus porteuses pour les besoins de financement des infrastructures notamment. De même, les énormes potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques de la zone CEMAC offrent des opportunités non négligeables de mobilisation des financements pour le développement des zones rurales et la préservation des écosystèmes.

BBA : Comment situer vous l'engagement du Groupe de la Banque mondiale par rapport au programme communautaire de sortie de crise des pays par rapport à la Commission CEMAC ?

DOO : Le travail qu'effectue le Groupe de la Banque mondiale sur les questions de la fragilité, des conflits et de la violence pour aider à renforcer la résilience et la stabilité des pays est fortement salutaire.

C'est le lieu de saluer ici l'engagement du Groupe de la Banque mondiale en faveur d'une sortie de crise par le haut dans les pays de la CEMAC. L'exemple de la République Centrafricaine où la Banque mondiale s'est fortement impliquée dans la mobilisation de la communauté internationale autour du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA, 2017-2021) illustre cette volonté. À cette occasion, 21 partenaires du pays se sont engagés à financer le RCPCA à hauteur de 2,283 millions USD selon diverses modalités. Ce programme constitue aujourd'hui le socle des engagements en faveur de la paix dans ce pays de la CEMAC.

BBA : Quel est votre principal message à l'endroit du Groupe de la Banque mondiale ?

DOO : Je me félicite de ce que l'IDA18 propose une série de réformes et d'innovations financières pour soutenir les efforts des pays à faible revenu, en vue de créer des emplois durables et de qualité, promouvoir la transformation économique, pallier les effets du changement climatique, mieux intégrer les efforts des femmes dans le développement, renforcer la résilience des pays confrontés aux situations de fragilité, et renforcer la gouvernance et les institutions. Nous savons que les pays d'Afrique subsaharienne figurent au premier rang des priorités du Groupe de la Banque mondiale et qu'il est entendu qu'ils bénéficient d'environ 60 %, soit approximativement 45 milliards de dollars, des ressources de l'IDA sur la période 2017 à 2020.

J'exprime le vœu de voir les ressources du Groupe de la Banque mondiale s'orienter en priorité vers les besoins des pays frappés par les crises multiformes. En particulier, l'institution devrait axer ses interventions sur des initiatives visant à protéger les personnes les plus vulnérables dans les pays les plus pauvres, à poursuivre des programmes d'investissement dans les infrastructures à long terme et à appuyer les possibilités qu'offre une croissance économique stimulée par le secteur privé et la création d'emplois.

BBA : Merci Professeur Daniel ONA ONDO.

LE GROUPE DES GOUVERNEURS AFRICAINS DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI (CAUCUS AFRICAIN)

La réunion des gouverneurs africains de la Banque mondiale et du FMI (Caucus africain) est une importante plate-forme de coordination et d'élaboration de politiques. Créée depuis 1963 par les gouverneurs africains, son objectif principal est d'interagir de manière stratégique avec le Groupe de la Banque mondiale (GBM) et le Fonds monétaire international (FMI) sur des questions macroéconomiques et structurelles et des politiques visant à promouvoir le développement socioéconomique de l'Afrique. C'est grâce au dynamisme et au plaidoyer du Caucus africain que l'Afrique subsaharienne a pu obtenir une troisième chaise au Conseil d'administration du GBM, une augmentation des engagements du GBM en matière d'infrastructure notamment dans l'énergie et l'agriculture, et une représentation significative des ressortissants africains au sein du personnel et des instances dirigeantes du GBM.

Cette année, la réunion du Caucus s'est tenue à Accra (Ghana) du 31 juillet au 02 août 2019 sous le thème : « l'Afrique au-delà de l'aide : renforcer les capacités institutionnelles et les financements innovants pour une croissance durable ». La réunion a coïncidé avec des calendriers importants pour le GBM et l'Afrique, qui l'ont rendue particulièrement opportune. Premièrement, le GBM a procédé à une augmentation de capital en 2018, qui vise à intensifier son soutien à tous ses pays membres. Deuxièmement, les négociations sur la reconstitution en cours des ressources au titre de l'IDA19 devraient s'achever à la fin de cette année par la mobilisation de ressources nécessaires pour aider à promouvoir la création d'emplois et la transformation économique en Afrique et dans les autres régions en développement. Troisièmement, un nouveau Président est à la tête du GBM depuis avril 2019 et un nouveau Directeur Général devrait prendre les rênes du FMI d'ici l'an prochain. Quatrièmement, les pays africains ont récemment lancé la Zone de libre-échange continentale, qui vise à stimuler les échanges commerciaux entre les pays africains et à promouvoir l'intégration économique et régionale sur le continent.

La réunion d'Accra a permis aux Gouverneurs africains d'échanger sur ce que le GBM peut faire de plus pour renforcer son soutien aux secteurs public et privé afin d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté en Afrique. Ils ont convenu de soutenir efficacement ce processus en contribuant activement à l'augmentation en cours du capital de la BIRD. Ils ont également échangé sur les voies et moyens pour soutenir le

processus de reconstitution des ressources au titre de l'IDA19. La réunion s'est soldée par une déclaration écrite et un projet de memorandum soulignant leurs vues et préoccupations sur les questions présentant un intérêt pour le développement de l'Afrique. Ce memorandum sera finalisé dans les semaines à venir en vue de sa transmission aux chefs des deux institutions de Bretton Woods avant les prochaines Assemblées annuelles du GBM et du FMI prévues en octobre 2019.

Résultats des discussions du Caucus de 2019

La réunion d'Accra a été ouverte par le Président de la République du Ghana, Son Excellence Nana AKUFO-ADDO, qui a indiqué que l'aide au développement demeure insuffisante pour les besoins de développement de l'Afrique. Il a plaidé pour des efforts soutenus par les pays africains pour lever des ressources intérieures au-delà de l'aide pour en compléter l'action. Il a conclu en exhortant les pays partenaires à aider à la reconstitution des fonds au titre de l'IDA19 à hauteur de 100 milliards de dollars US pour poursuivre l'important chantier de transformation économique commencé sous l'IDA18. Lors des discussions proprement dites, trois thèmes principaux ont fait l'objet des échanges, à savoir : i) le renforcement du capital humain et des compétences pour accélérer la création d'emplois et la transformation économique ; ii) le renforcement des capacités institutionnelles et la gestion des finances publiques ; et iii) la promotion des mécanismes de financement innovants pour une croissance tirée par le secteur privé.



Une vue des discussions en panel

Renforcement du capital humain et des compétences pour accélérer la création d'emplois et la transformation économique

Le panel dédié à cette thématique a été modéré par Pr. Emmanuel NNADOZIE, Secrétaire exécutif de la Fondation africaine de renforcement des capacités (ACBF). Les panélistes étaient : M. Moussa SANOGO, Secrétaire d'État en charge du budget de la Côte d'Ivoire, M. Matthew OPOKU PEMPEH, Ministre de l'éducation du Ghana, Dr. Ed BROWN, Directeur principal de la recherche auprès du Centre africain pour la transformation économique (ACET) et M^{me} Dena RINGOLD, Directrice régionale du Practice Group de la Banque mondiale sur le développement humain.

Les discussions ont, entre autres, porté sur les efforts à mener pour renforcer les capacités et les compétences techniques et professionnelles des jeunes pour le marché du travail. Les participants ont insisté sur la nécessité pour les Gouvernements d'inclure cette préoccupation dans leur plan de développement et d'y allouer les ressources nécessaires pour le moyen terme. Ils ont également insisté sur le rôle prépondérant que le secteur privé est appelé à jouer dans ce domaine et encouragé le secteur public à travailler étroitement avec ce dernier. Ils ont relevé l'importance d'investir dans la formation des formateurs, l'éducation de base, l'enseignement secondaire comme préalable à la réussite de tout programme de renforcement de capacités et de compétences techniques et professionnelles. Ils ont également relevé l'importance de développer et d'appliquer les technologies mobiles et numérique pour la formation. Ils ont appelé à étendre les efforts de formation et de renforcement de compétences aux secteurs public et privé, formel et informel, aux PME/PMI et aux très petites entreprises.

Renforcement des capacités institutionnelles et la gestion des finances publiques

Ce panel a été modéré par M^{me} Catriona PURFIELD, Directrice-adjointe du département Afrique du FMI. Le panel était constitué de : M. Ken OFORI-ATTA, Ministre des finances du Ghana, Président du Caucus africain ; M. Alamine OUSMANE MEY, Ministre de l'économie, du plan et du développement régional du Cameroun, Premier Vice-président du Caucus africain ; M. Marcello ESTEVAO, Directeur du Practice Group de la Banque mondiale sur la croissance équitable, la finance et les institutions ; et Dr Bright OKOGU, Administrateur du Nigéria à la Banque africaine de développement.

Les échanges entre les Gouverneurs ont, entre autres, porté sur la nécessité de mener des réformes en matière de gestion des finances publiques de manière exhaustive et sur le moyen terme pour accroître les recettes publiques et contenir les dépenses de l'État. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la capacité et l'autorité des départements en charge de la collecte des recettes, quitte à recourir à des firmes privées pour cela. Les participants ont relevé les difficultés inhérentes à la fiscalisation de la propriété foncière et du secteur informel en Afrique. Ils ont encouragé les autorités publiques à simplifier les procédures de paiement de taxes et à recourir davantage à la technologie numérique pour inciter les contribuables à payer les impôts et les taxes. Sur la question des incitations et exonérations fiscales, il ressort que celles-ci ne seraient pas nécessairement utiles pour attirer les investisseurs privés en l'absence de la transparence, de la bonne gouvernance et de la stabilité politique pour améliorer l'environnement des affaires. Les participants ont encouragé les Banques multilatérales à accompagner les réformes structurelles des pays dans le renforcement des capacités institutionnelles et la gestion des finances publiques à travers des appuis budgétaires.

Promotion des mécanismes de financement innovants pour une croissance tirée par le secteur privé

Ce panel a été modéré par Dr Donald KABERUKA, Président de SouthBridge, Président émérite de la Banque africaine de développement. Les panélistes étaient : M. Tito MBOWENI, Ministre des finances de l'Afrique du Sud ; Dr. Ernest ADDISON, Gouverneur de la banque centrale du Ghana ; M. Sergio PIMENTA, Vice-président de la SFI pour l'Afrique et le Moyen orient ; et M. Kweku BEDU-ADDU, CEO de Standard Chartered pour l'Afrique australe.

Il ressort des discussions que pour attirer les financements innovants (les obligations vertes, les fintechs, les obligations de la diaspora et les instruments financiers synthétiques), il est nécessaire d'avoir un cadre macroéconomique stable, une situation politique apaisée et des réformes structurelles en place (notamment, dans l'agriculture, l'industrie, le secteur financier et le commerce). Il est également nécessaire pour les banques centrales de réguler de façon raisonnable les nouveaux instruments de financement. La question du recours aux excédents de réserves des banques centrales pour financer le développement a été soulevée par certains participants. Ceux-ci estiment que les pays placent leurs réserves sur les marchés financiers à des taux nettement inférieurs à ceux qui leur sont appliqués lorsqu'ils lèvent des fonds par Eurobond.

Les représentants des banques centrales ont indiqué que le rôle premier des réserves des banques centrale est d'assurer la stabilité de la monnaie et non de financer des projets. Le modérateur de la session a indiqué que la question restait ouverte pour des discussions futures. Il a également été proposé la création d'une agence de notation de crédit pour l'Afrique, pour aider les pays à améliorer leur notation. Cette proposition a été bien accueillie par les participants.

Sessions d'information

Les participants ont également échangé sur des sujets divers dans le cadre de sessions d'information. Les principales conclusions de ces échanges se résument comme suit :

Politique du FMI sur la gouvernance et la corruption :

- Approuvé en avril 2018 ;
- Permet d'évaluer la nature et la gravité des vulnérabilités de gouvernance ;
- Guide l'évaluation de l'impact économique par le FMI des vulnérabilités en matière de gouvernance et de corruption ;
- Guidera les conseils du FMI en matière de politiques économiques en les adaptant aux pays ;
- S'attaque aux pratiques de corruption par des acteurs privés, y compris les pays étrangers ;
- Un bilan de mise en œuvre sera réalisé en 2020 ;

Stratégie de la Banque pour l'Afrique et reconstitution de l'IDA19 :

- L'Afrique est un continent de diversités et d'opportunités considérable ;
- L'Afrique a réalisé des progrès dans la croissance et la réduction de la pauvreté mais le nombre de pauvres continue d'augmenter ;
- L'Afrique a besoin de créer un million d'emplois par mois ;
- La stratégie du GBM pour l'Afrique s'articule autour de trois axes prioritaires : l'emploi et la transformation économique, le capital humain, et le renforcement de la résilience. Ces trois axes sont soutenus par un axe transversal visant à promouvoir l'intégration régionale,

les partenariats et le renforcement des capacités ;

- Pour soutenir ces actions, la Banque mondiale plaide pour une reconstitution forte des ressources de l'IDA19, dont l'Afrique est la première bénéficiaire ;

Besoins de financements de l'Afrique et dynamique d'endettement :

- La perception des investisseurs sur l'Afrique s'est beaucoup améliorée au cours des deux dernières décennies ;
- Parallèlement, les niveaux d'endettement public des pays africains, qui avaient été réduits après l'initiative PPT, commencent à augmenter ;
- La dette des 15 pays africains en situation de surendettement est détenue à hauteur de 34 % par les créanciers multilatéraux, 21 % par les créanciers commerciaux, 19 % par les créanciers souverains, 15 % par la Chine, et 11 % par les créanciers du Club de Paris ;
- Certaines dettes et certains passifs ne sont pas déclarés entraînant une sous-estimation de la dette publique totale ;
- Le surendettement public accentue le phénomène d'effet d'éviction pour le secteur privé ;
- Dans ces conditions, il est important de mener des efforts pour mobiliser des ressources intérieures pour financer les programmes de développement ;
- Il est nécessaire pour les pays de mettre en place des stratégies de gestion de l'endettement sur le moyen et le long terme pour éviter une cessation de paiement qui entraînera une déstabilisation aux plans macro-économique, fiscal et social.

Augmentation de capital du GBM de 2018 :

- Les pays membres du Caucus africains ont fortement contribué à l'augmentation du capital de la BIRD de 2010 ;
- Pour l'augmentation du capital de la BIRD de 2018, 46 % des pays membres du Caucus africain (dont huit pays de notre Groupe) ont déjà un calendrier indicatif de souscription à leurs parts de capital ;
- Les étapes requises pour qu'un pays membre souscrive à ses parts de capital de la BIRD sont : i) l'obtention d'une

autorisation législative ; ii) la soumission des documents requis, à savoir l'Instrument de souscription (IoS) et l'avis juridique (MoL) ; et iii) le paiement effectif de la part du capital qui est appelée ;

- Deux pays de notre Groupe ont soumis leur IoS et leur MoL ; et
- La période de souscription au capital de la BIRD couvre une période de cinq ans, qui a débuté le 2 octobre 2018 et se clôturera le 1er octobre 2023.

Conclusion et prochaine réunion du Caucus de 2020

Globalement, il ressort de la réunion du Caucus de cette année que la création d'emplois et la transformation économique en Afrique nécessitent des efforts concertés en matière de

formation dans les métiers et de formation professionnelle, le renforcement des capacités dans la gestion des finances publique, et un investissement dans les nouvelles technologies numériques. Ces actions permettront de former une main d'œuvre répondant au mieux aux besoins du marché du travail, et de créer les conditions propices au développement du secteur privé pour une croissance inclusive et durable.

Selon le calendrier de rotation de la présidence du Caucus africain, c'est le Cameroun qui assurera cette présidence en 2020 et abritera la réunion du Caucus de 2020. Notre Bureau assurera la fonction de secrétariat technique du Caucus pour les Autorités camerounaises et coordonnera avec elles et les autres Bureaux des Administrateurs africains du GBM et du FMI pour préparer cette réunion. D'ores et déjà, des discussions techniques informelles ont eu lieu en marge de la réunion d'Accra pour commencer cette préparation. Ces discussions se poursuivront en marge des Assemblées annuelles des deux institutions de Bretton Woods en octobre 2019.

RELATIONS DU BUREAU AVEC NOS PAYS

Visite de l'Administrateur en Guinée

L'Administrateur, Jean-Claude TCHATCHOUANG, a effectué une visite officielle à Conakry, en Guinée, du 25 au 30 juillet 2019 pour prendre part à une mission conjointe de consultation avec M. Hafez GHANEM, Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique. Il était accompagné de M. Boubacar-Sid Barry, Conseiller principal. L'objet de la mission était de permettre à l'Administrateur de se présenter officiellement aux Autorités guinéennes, leur présenter la nouvelle équipe en charge des opérations de la Banque mondiale en Guinée, et mener des consultations sur la coopération entre la Banque mondiale et la Guinée. La mission a été reçue en audience par Son Excellence Pr Alpha CONDE, Président de la République, et M. Ibrahima Kassory FOFANA, Premier Ministre. Elle a eu des sessions de travail avec la Gouverneure de la Banque mondiale, le Ministre des finances, le Gouverneur de la Banque centrale, les membres du gouvernement en charge du portefeuille de la Banque mondiale, ainsi que les représentants du secteur privé et de la société civile.



Avec le Premier Ministre S.E.M. Ibrahima Kassory FOFANA

Point sur les discussions de la mission

Les échanges avec le Président de la République, le Premier Ministre et le Gouvernement ont essentiellement porté sur les réformes dans le cadre du programme d'appui aux réformes de la Banque mondiale en cours de préparation. Ces réformes

couvrent les secteurs de l'énergie, de l'agribusiness et de la gestion des finances publique.

Dans ses consultations avec les Autorités, l'Administrateur les a encouragés à poursuivre les efforts pour accroître la mobilisation des ressources financières en provenance de l'IDA, ainsi que les recettes fiscales intérieures. En ce qui concerne les ressources de l'IDA, il a indiqué que leur volume dépendra de l'amélioration de la note du CPIA. A cet effet, il a exhorté le Gouvernement à travailler étroitement avec le Bureau de la Banque mondiale pour identifier les domaines du CPIA où la Guinée performe moins, en vue de les renforcer pour obtenir une meilleure note du CPIA. Sur ce, les deux parties ont convenu d'organiser une séance de travail en Septembre pour identifier les faiblesses et élaborer un plan d'action pour améliorer la note du CPIA.

Au titre des recettes fiscales, l'Administrateur a encouragé les autorités à accentuer les efforts pour améliorer la pression fiscale qui demeure encore faible à environ 12,5 % du PIB en Guinée comparée à une moyenne régionale de près de 17 %. Pour cela, il leur a conseillé de recourir aux nouvelles technologies mobiles et numériques pour faciliter les procédures de paiement des impôts et taxes et, de ce fait, inciter les opérateurs économiques à contribuer à l'effort fiscal pour élargir la base fiscale. Il s'est félicité de la réforme en cours pour créer une Direction de politique fiscale au sein du Ministère des finances, qui contribuera à améliorer la mobilisation des recettes et la consolidation des dépenses.

Sur le secteur de l'énergie, il a encouragé le Gouvernement à continuer les efforts en cours pour mener à terme les réformes dans le secteur, notamment en commençant par l'élaboration d'une stratégie définissant les priorités à moyen et long terme, le mix énergétique nécessaire à sa mise en œuvre, et un « Business Model » idoine de la compagnie d'électricité de Guinée (EDG) pour lui permettre de mettre en œuvre cette stratégie. Il les a encouragés enfin à poursuivre les efforts de diversification économique entamés, notamment dans l'agriculture et les mines.

L'Administrateur a rassuré le Gouvernement qu'il continuera à plaider en faveur de plus de ressources pour la Guinée, pour un soutien plus accru de la Banque aux initiatives du Gouvernement, pour amorcer la transformation économique de la Guinée.

Visite de terrain

La mission a visité l'Entreprise Tulip, qui est une entreprise guinéenne du secteur de l'innovation technologique créée en 2012 par un jeune entrepreneur et innovateur guinéen du nom de Mountaga KEITA. Cette entreprise est une Start Up et un incubateur qui crée des ordinateurs debout, communément appelés « Bornes numériques », qui offrent des applications diverses en ligne sur une plateforme unique à mettre à la disposition des administrations publiques et privées, des banques commerciales, des agriculteurs, des écoles et centres de formation, des hôpitaux, etc. C'est la première entreprise du genre en Afrique subsaharienne.

L'Entreprise Tulip contribue à la mise en œuvre du projet du Gouvernement dénommée « Booster les compétences et l'employabilité des jeunes (BoCEJ) », qui bénéficie d'un financement de la Banque mondiale. Ce projet couvre 2 800 jeunes dont la moitié est en formation et l'autre moitié est en stage avec un effectif de 30 % de jeunes filles. Il s'inscrit dans le cadre du programme éducation-emploi de l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi.

Pendant son passage dans les locaux de l'Entreprise Tulip, la mission a pris part à la cérémonie de remise de prix des Champions de l'entreprenariat à dix jeunes entrepreneurs locaux évoluant dans les secteurs du numérique, de la transformation des produits agricoles, de l'élevage, des services, etc.

Entretien avec le personnel du Bureau local de la Banque mondiale

L'Administrateur et le Vice-président ont ensemble rencontré le personnel du Bureau local de Conakry pour échanger sur les opérations de la Banque mondiale et de la SFI en Guinée, ainsi que de leurs préoccupations dans l'exécution de leurs tâches professionnelles.

Coopération entre la Banque mondiale et la Guinée

Portefeuille de la Banque mondiale en Guinée

- Au premier trimestre 2019, les engagements cumulés s'élevant à plus de 1,5 milliard de dollars US et couvrent tous les secteurs économiques (gouvernance, agriculture, énergie, mines, santé, éducation, transports, etc.) ;

- Le portefeuille actif comprend : i) 13 projets nationaux pour un engagement total de 442,7 millions de dollars US, dont 150,8 millions ont été décaissés (ce qui correspond à un taux de décaissement global de 34,1 %) ; et ii) 8 projets régionaux pour un engagement total de 235,9 millions de dollars US, dont 92,6 millions ont été décaissés (ce qui correspond à un taux de décaissement global de 39,3 %).

Portefeuille de l'IFC en Guinée

- Portefeuille actif – mobilisation : 73,9 millions de dollars US ; engagements pour compte propre : 219 millions de dollars US ; services conseil : 6,2 millions de dollars US ;
- Pipeline - prêts : 289 millions de dollars US ; services conseil : 8 millions de dollars US

Portefeuille de MIGA en Guinée

- Portefeuille actif : actuellement, MIGA n'a pas d'engagements actifs en Guinée.
- Pipeline : le projet d'exploitation de bauxite GAC-SANGAREDI financé par la SFI et approuvé par le Conseil d'administration en 2017 (désigné sous le nom de Nouveau projet dans le tableau 10 ci-dessous) est en cours de négociation avec le sponsor du projet. Si un contrat de garantie est signé, les engagements de MIGA en Guinée s'établiront à 117 millions de dollars US.

Évolutions récentes de l'économie guinéenne

La Guinée continue d'afficher une bonne performance économique dans des conditions fiscales et extérieures contraignantes. Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel a atteint 10,5 % en 2016, 10 % en 2017 et devrait se stabiliser autour de 6 % en 2018 et 2019. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) dans les industries extractives, l'augmentation de la production de bauxite, les bonnes performances agricoles et l'amélioration de la fourniture d'électricité ont été les principaux moteurs de la croissance. La dynamique de croissance se poursuit et les perspectives à moyen terme sont favorables.

Le taux d'inflation moyen en glissement annuel a légèrement augmenté au cours des trois dernières années sous l'effet de la hausse soutenue des prix des produits alimentaires et de l'énergie : il est passé de 8,2 % en 2016 à 8,9 % en 2017 avant de s'établir à 9,8 % en 2018 (abstraction faite de l'augmentation

des prix des produits alimentaires et de l'énergie, le taux d'inflation moyen a atteint 3,6 %). L'inflation devrait se stabiliser autour de 9 % en 2019, dans l'hypothèse d'une politique monétaire prudente et d'un financement réduit du gouvernement par la banque centrale. Les contraintes budgétaires demeurent une préoccupation.

Le déficit budgétaire global, dons inclus, est passé de 0,1 % du PIB en 2016 à 2 % en 2017 et devrait augmenter légèrement pour atteindre 2,2 % en 2018 et 2019. En 2018, l'excédent budgétaire de base s'est réduit à 0,9 % du PIB à fin septembre, en raison de la collecte de recettes fiscales plus faible que prévue et des répercussions des tensions sociales et des grèves sur l'activité économique. Les dépenses en biens et services ont été inférieures aux prévisions, tandis que les subventions d'électricité et la masse salariale sont restées conformes aux objectifs fixés. Les dépenses d'investissement ont repris au troisième trimestre de 2018, après une exécution lente au premier semestre. Quant aux arriérés intérieurs nets de l'État, ceux-ci ont atteint 0,4 % du PIB au troisième trimestre de 2018. Le déficit fiscal pourrait s'aggraver en 2019 avec la tenue des élections législatives en 2019 et des élections présidentielles en 2020.

Le déficit du compte courant de la balance des paiements incluant les transferts officiels s'est amélioré de 31,6 % du PIB en 2016 à 6,8 % en 2017, en raison de l'augmentation des exportations minières, notamment de bauxite et d'or artisanal, et des entrées d'IDE. Il devrait toutefois se creuser pour atteindre 16,1 % en 2018, en raison de la hausse des importations et du financement des programmes d'infrastructures dans l'énergie et les mines. Les réserves internationales brutes ont augmenté pour couvrir 3,2 mois d'importations en 2018.

Le taux de change s'est apprécié de 4 % en 2017 et de 9 % au cours des huit premiers mois de 2018. La prime de change (l'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle) a diminué pour s'établir à 0,46 % à fin août 2018, contre 0,74 % à la fin de 2017. Le système bancaire reste stable et les crédits au secteur privé sur le marché interbancaire se sont améliorés. Les prêts non productifs sont tombés à 8,7 % en juin 2018, contre 9,4 % en 2016. Le taux de change effectif réel s'est quant à lui apprécié de 4 % en 2017, du fait de la poussée inflationniste observée cette année-là, indiquant une perte de compétitivité extérieure. La mise en place du marché bilatéral des enchères de devises en 2016 a permis une plus grande flexibilité de la politique des changes, ce qui a entraîné une dépréciation de 13 % du taux de change effectif nominal, réduisant ainsi progressivement la prime de change de 14 % en 2015 à 0,8 % au début de 2018.

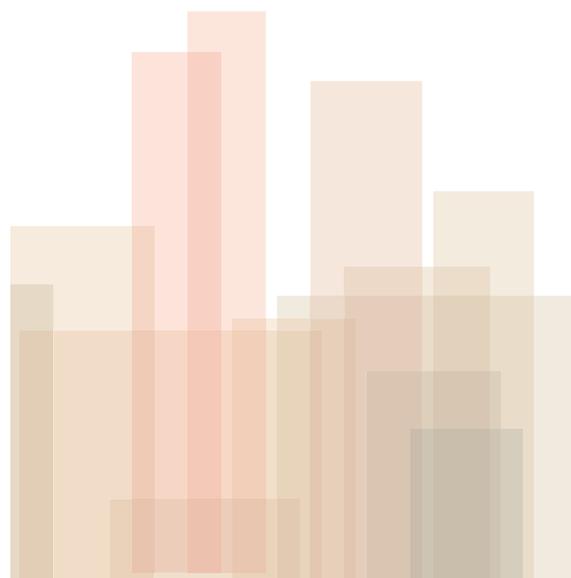
La Guinée continue de mettre en œuvre un programme de politiques et de réformes macroéconomiques visant à atteindre une croissance forte et diversifiée et à réduire la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique.

La performance du programme soutenu par la FEC par rapport aux objectifs de fin juin a été satisfaisante et les réformes soutenues par le programme ont bien avancé. Face aux déficits de recettes, les autorités ont pris des mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif budgétaire fixé pour la fin de 2018. Ces efforts ont créé les conditions favorables pour l'approbation par la Banque de la deuxième série d'appui budgétaire de la Guinée en juillet 2018 pour un montant de 60 millions de dollars US.

Les autorités mènent des efforts pour réduire les subventions d'électricité et disposent d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole. En effet, la réalisation d'un excédent budgétaire de base contribuera à préserver la stabilité macroéconomique. La mobilisation de recettes fiscales supplémentaires permettra d'atteindre cet objectif pour intensifier les investissements dans les infrastructures propices à la croissance.

Une gestion prudente de la dette sera essentielle au maintien de la viabilité de la dette. Limiter les emprunts non concessionnels et améliorer la gestion des finances publiques et des investissements aideront à préserver la viabilité de la dette et à soutenir l'efficacité et la transparence.

Les autorités sont déterminées à faire avancer les réformes structurelles pour renforcer le cadre de lutte contre la corruption, améliorer la gouvernance et le climat des affaires et promouvoir le développement du secteur privé et la croissance.

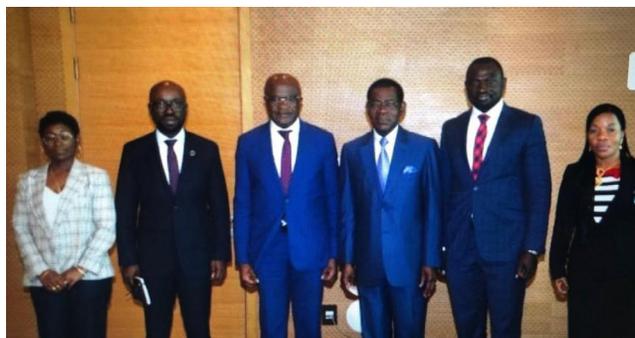


Visite de l'Administrateur en Guinée équatoriale

L'Administrateur Jean-Claude TCHATCHOUANG a effectué une mission de consultations auprès des autorités équato-guinéennes du 12 au 16 août 2019. L'Administrateur était accompagné dans sa mission par Leopold ENGOZOGO MBA, conseiller de l'Administrateur.

La mission a commencé par Malabo le 12 août où la délégation a rencontré tour à tour l'Agence 2035, chargée d'élaborer le nouveau plan national de développement 2035, l'institut national de la statistique, la direction nationale de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), et le Représentant Résident du Fonds monétaire international (FMI).

La mission s'est ensuite déplacée à Bata, dans la partie continentale du pays. Le 13 août 2019, elle a eu des séances de travail avec M. Milagrosa OBONO ANGUE, Secrétaire d'État chargée du Trésor, Mme Maria Del Mar BONKANKA TABARES, Secrétaire d'État chargée des organisations internationales, et le Ministre de l'éducation nationale. Le 14 août 2019, la délégation a été reçue en audience par son excellence Francisco Pascal OBAMA ASUE, Premier Ministre, chef du gouvernement et a eu des rencontres avec M. Cesar Augusto MBA ABOGO, Ministre des Finances, de l'Économie et de la planification, et M. Micha ONDO BILE, Ministre du commerce et de la promotion des petites et moyennes entreprises.



Avec le Président S.E Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, 3^{ème} au centre à partir de la gauche

Le 15 août 2019, la mission a été invitée à participer à l'inauguration de l'université Afro-américaine d'Afrique centrale à Djibloho, en présence de deux chefs d'État, à savoir S.E Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO de Guinée équatoriale et S.E Evaristo CARVALHO, Président de la république démocratique de Sao Tomé et principes.

Enfin, la mission a été reçue en audience le 16 août 2019 à Mongomo par S.E Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la Guinée équatoriale.

Le séjour dans les principales métropoles du pays a permis à la mission d'apprécier les grandes réalisations qui ont été entreprises par les autorités guinéennes sur le plan économique et sociale au cours des trois dernières décennies et la transformation économique qui s'en est suivie.

Au cours de sa visite, la mission a aussi noté quelques défis qui se posent au pays et qui ont fait l'objet de discussions avec les autorités.



Accueil par le Premier Ministre S.E.M. Francisco Pascal OBAMA ASUE

Le premier défi est celui de la définition d'un nouveau modèle de croissance pour le pays. Le pays doit sortir d'un modèle de croissance basé sur le pétrole pour amorcer une diversification économique tirée par le secteur privé, véritable moteur de la croissance et de l'emploi, et mettant l'accent sur le capital humain, principale richesse à long terme de tout pays. Une convergence de vue s'est dégagée sur ce point entre la mission et l'Agence 2035 dont l'esquisse du nouveau plan national de développement à l'horizon 2035 porte sur trois piliers, à savoir i) la productivité et l'industrialisation, ii) l'inclusion sociale et une paix durable, et iii) l'environnement. Les discussions avec les autorités ont aussi porté sur l'assistance du Groupe de la Banque mondiale pour la finalisation de ce nouveau plan national de développement et l'organisation d'une table ronde pour mobiliser la communauté internationale autour de ce plan, et améliorer l'image du pays.

Le deuxième défi est celui de la promotion du secteur privé. Les discussions, notamment avec le Ministre du commerce et de la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) ont porté sur l'assistance que le Groupe de la Banque mondiale, en particulier, la Société financière internationale (SFI) peut apporter au pays sur : i) l'amélioration du climat des affaires ; ii) la définition d'un cadre juridique pour les partenariats publics privés (PPP) ; et iii) la promotion des PME. Quatre points ont été abordés sur la promotion des PME nationales : 1) l'élaboration d'une loi incitative pour promouvoir les PME ; 2) la création des incubateurs ; 3) la mise en place d'une loi sur le contenu local ; et 4) l'accès au financement des PME.

Le troisième défi porte sur le capital humain. Les autorités sont conscientes que pour valoriser et rentabiliser les nombreuses infrastructures réalisées, il faut développer le capital humain. La création et l'inauguration de l'université afro-américaine d'Afrique centrale, à laquelle la mission a pris part, participe de cette prise de conscience.

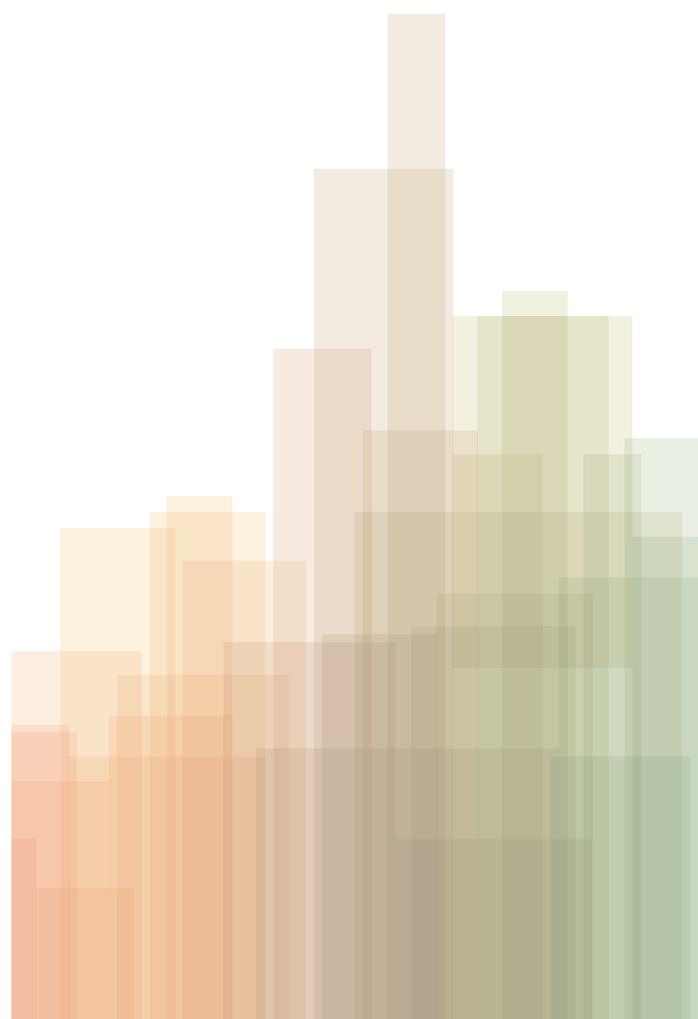
Le *Country Engagement Note* (CEN) du Groupe de la Banque mondiale en cours de finalisation repose sur les deux piliers suivants : i) la gouvernance économique, notamment les questions de stabilité macroéconomique, de gestion des

finances publiques et de la dette, les systèmes de passation des marchés publics et les réformes fondamentales du climat des affaires ; ii) le capital humain, notamment la couverture des systèmes d'éducation de base et les interventions sanitaires ciblées, une évaluation de la pauvreté et un diagnostic du secteur de la santé.

La mission s'est appesantie avec les autorités sur l'assistance que le Groupe de la Banque mondiale peut leur apporter sur le développement de l'économie numérique. Les autorités ont été encouragées à prendre avantage de l'initiative Digital moonshot mise en place par la Région Afrique de la Banque.

Enfin, en ce qui concerne la stabilité macroéconomique, la mission a fait avec les autorités le point sur le programme de surveillance du personnel du FMI, Staff monitoring program (SMP) et sur le nouveau cadre de coopération avec la Banque mondiale.

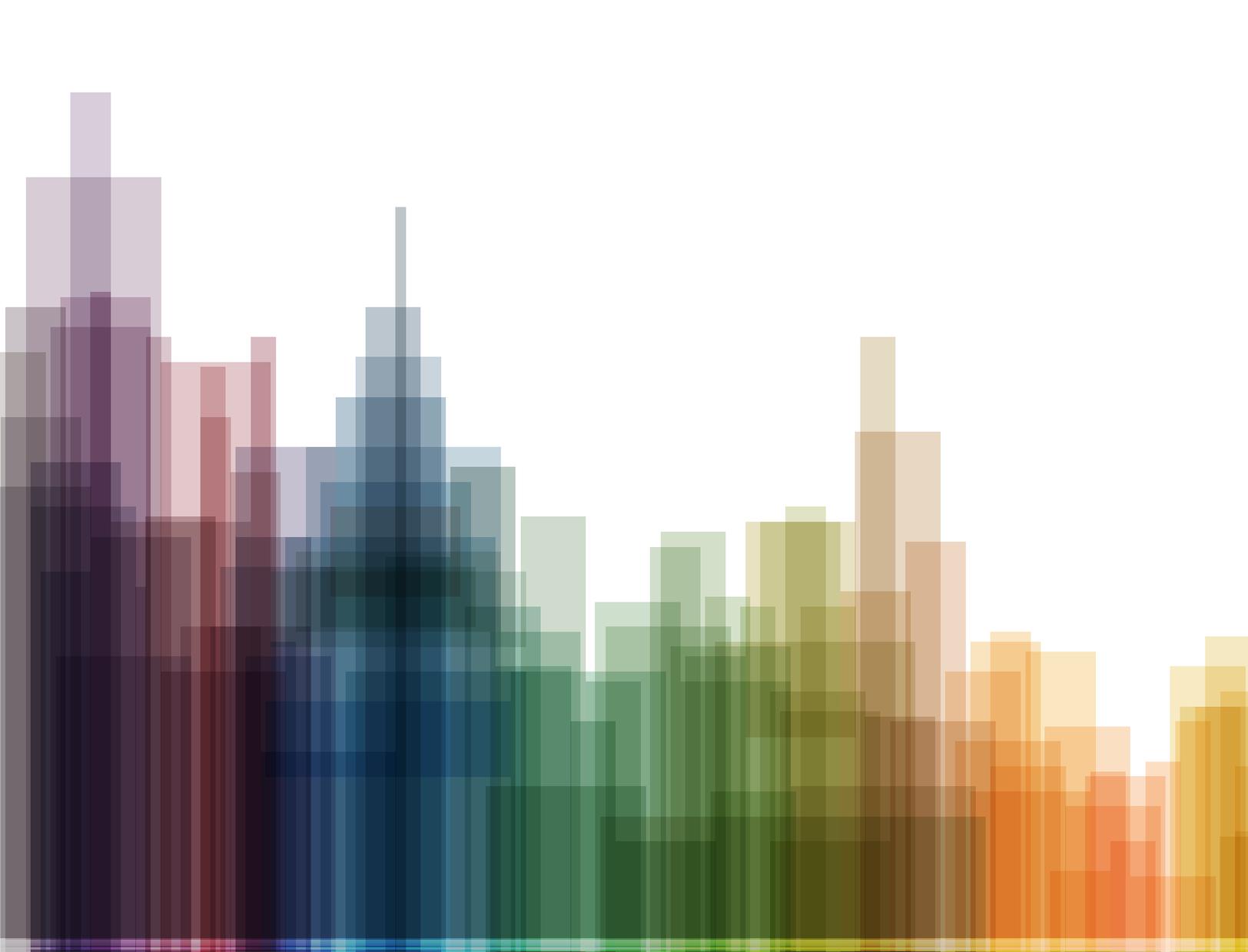
Les autorités ont reçu avec beaucoup d'intérêt les propositions et conseils stratégiques et pratiques que la mission leur a faites pour que le pays intensifie son partenariat et augmente ses engagements avec le Groupe de la Banque mondiale, tout en poursuivant l'effort d'amélioration du climat des affaires pour attirer plus d'investisseurs.



PROJETS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE AU PROFIT DES PAYS DE NOTRE GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SOUS REVUE

Le 28 août 2019 - **CAMEROUN** - 2^{ème} Appui budgétaire pour la consolidation fiscale et la croissance inclusive - \$200 millions.

Le 30 août 2019 - **BURKINA FASO** - Projet de résilience et de compétitivité agricole - \$50 millions.



LE GROUPE AFRIQUE II comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République Centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Niger, São Tomé & Príncipe, le Sénégal, le Togo.

BULLETIN MENSUEL DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE AFRIQUE II (EDS13)

Rédaction : Bureau de l'Administrateur (EDS13)

Édition : Bureau de l'Administrateur (EDS13)

Conception graphique : GCS, Creative Services, Groupe de la Banque mondiale. Illustration © iStock/shuoshu.

Impression : Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.

Pour toute contribution ou suggestion, veuillez contacter Abdoul Karim OURO SAMAH,
aallasan@worldbank.org, tél. : +1 (202) 458 1158 | fax : +1 (202) 522 1585.

Ce bulletin mensuel est aussi disponible sur le site web du Bureau de l'Administrateur, à l'adresse www.worldbank.org/eds13.